

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1978 B 00111
Numéro SIREN : 662 042 555
Nom ou dénomination : SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DE MEAUX

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2019 sous le numéro de dépôt 6143

**PROJET DE TRAITE DE FUSION ENTRE
LA SAIEM DE LA VILLE DE MEAUX ET L'OPH PAYS DE MEAUX HABITAT**

Entre les soussignés :

Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Meaux, société anonyme d'économie mixte au capital de 3 272 560 €, dont le siège social est situé en l'Hôtel de Ville de Meaux (77100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 662 042 555, représentée par Monsieur Artur Jorge BRAS, son Président Directeur Général, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du 27 mai 2019,

Ci-après désignée la « **Société** »,

D'UNE PART,

Pays de Meaux Habitat, office public de l'habitat, établissement public local industriel et commercial, dont le siège social est situé Boulevard des Cosmonautes à Meaux (77100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 784 960 072, représentée par Monsieur Edouard PASQUELIN, son Directeur Général, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de délibération du conseil d'administration en date du 27 mai 2019,

Ci-après désigné l'« **Office** »

D'AUTRE PART,

La SOCIETE et l'OFFICE étant ci-après désignés individuellement une « **Partie** » ou collectivement les « **Parties** ».

Préalablement au projet de fusion par absorption de l'OFFICE par la SOCIETE, objet du présent traité, il est exposé ce qui suit :

PLAN DU PROJET DE TRAITE

1. Principes et conditions générales de la fusion :
2. Caractéristiques de la SOCIETE et de l'OFFICE :
 - 2.1. L'OFFICE
 - 2.2. La SOCIETE
 - 2.3. Liens entre la SOCIETE et l'OFFICE
 - 2.4. Consultation des IRP
 - 2.5. Information des locataires des Parties
3. Motifs et but de la fusion

I. EFFETS DE LA FUSION

- ARTICLE 1. EFFETS DE LA FUSION - DATE D'EFFET DE LA FUSION ET COMPTES UTILISES POUR ARRETER LES CONDITIONS DE L'OPERATION
- 1.1. Dissolution et transmission du patrimoine de l'OFFICE
 - 1.2. Sort des dettes, droits et obligations de l'OFFICE
 - 1.3. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal
 - 1.4. Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'opération
- ARTICLE 2. METHODE D'EVALUATION UTILISEE POUR LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT DE L'OFFICE

II. DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

- ARTICLE 3. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
- 3.1. Actif transmis au 31 décembre 2018
 - 3.2. Passif transmis au 31 décembre 2018
 - 3.3. Engagements hors bilan de l'OFFICE
 - 3.4. Opérations de la période intercalaire
 - 3.5 Actif net apporté

III. DISPOSITIONS GENERALES ET DECLARATIONS

- ARTICLE 4. DECLARATIONS RELATIVES AUX BIENS ET DROITS TRANSFERES
- 4.1. Concernant les droits incorporels transférés
 - 4.2. Concernant les biens et droits immobiliers
- ARTICLE 5. PROPRIETE – JOUISSANCE
- ARTICLE 6. CHARGES ET CONDITIONS
- 6.1 En ce qui concerne la SOCIETE
 - 6.2 En ce qui concerne l'OFFICE

IV. REMUNERATION DES APPORTS

- ARTICLE 7. DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES APPORTS
- ARTICLE 8. REGIME DES ACTIONS NOUVELLES
- ARTICLE 9. PRIME DE FUSION
- ARTICLE 10. AFFECTATION DE LA PRIME DE FUSION

V. DISSOLUTION DE L'OFFICE

VI. CONDITIONS SUSPENSIVES ET DATE D'EFFET DIFFEREE

VII. **DECLARATIONS FAITES AU NOM DE L'OFFICE**

VIII. **ENGAGEMENTS FISCAUX**

ARTICLE 11. DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 12. IMPOT SUR LES SOCIETES : REGIME DE FAVEUR DE L'ARTICLE 210
A DU CGI

ARTICLE 13. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

ARTICLE 14. ENREGISTREMENT

ARTICLE 15. OPERATIONS ANTERIEURES

IX. **DISPOSITIONS DIVERSES**

ARTICLE 16. REPRODUCTION DE TEXTES

ARTICLE 17. FORMALITES

ARTICLE 18. POUVOIRS

X. **ANNEXES**

EXPOSE

1. Principes et conditions générales de la fusion

Les conseils d'administration de la SOCIETE et de l'OFFICE, réunis le 27 mai 2019, ont arrêté les termes d'un projet de traité de fusion entre les Parties, qui sera effectuée par voie d'absorption de l'OFFICE par la SOCIETE, ainsi que le permet désormais expressément l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation suite à sa modification par la loi n°2018-1061 du 23 novembre 2018 dite loi ELAN.

La fusion envisagée sera réalisée en application des dispositions suivantes :

- à l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation qui dispose que :

« II.- Un office public de l'habitat peut, par voie de fusion ou de scission, transmettre son patrimoine à un ou plusieurs organismes mentionnés aux deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 411-2 et à l'article L. 481-1.

La rémunération de la collectivité de rattachement de l'office public de l'habitat absorbé ou scindé en actions de la société bénéficiaire est fixée sur la base du rapport des capitaux propres non réévalués respectifs des organismes. »

- aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce applicables à la SOCIETE.

Ainsi, l'OFFICE fera apport de l'ensemble de ses éléments d'actifs à la SOCIETE, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif.

Si la fusion est réalisée :

- Le patrimoine de l'OFFICE sera transmis à la SOCIETE dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à l'OFFICE à cette date, sans exception ;
- La SOCIETE sera débitrice des créanciers non obligataires de l'OFFICE en lieu et place de celui-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

2. Caractéristiques de la SOCIETE et de l'OFFICE

2.1. L'OFFICE

L'OFFICE est un office public de l'habitat créé en 1932. Sa collectivité de rattachement est la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Son siège social est situé Boulevard des Cosmonautes à Meaux (77100). Il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 784 960 072.

En tant qu'organisme d'habitations à loyer modéré, l'OFFICE, exerce les compétences définies aux articles L. 421-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

2.2. La SOCIETE

La SOCIETE est une société anonyme d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, agréée conformément aux dispositions de l'article L. 481-1 du Code de la construction et de l'habitation, dont le siège est situé en l'Hôtel de Ville de Meaux (77100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 662 042 555.

Il résulte des statuts (art. 3), que la SOCIETE « a pour objet tant pour son compte que pour celui d'autrui, dans le cadre de conventions conclues avec les communes, syndicats de communes ou districts urbains :

- *La construction ou l'acquisition-amélioration, ou l'aménagement sur tous terrains, d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation, accessoirement en secteur libre, et principalement en secteur aidé en respectant les normes des Habitations à Loyer Modéré ou celles exigées pour l'octroi des primes à la construction, et, éventuellement, la construction ou l'aménagement des services communs afférents à ces ensembles immobiliers, ainsi que le financement total ou partiel de ces opérations ;*
- *la location ou la vente de ces immeubles et logements ;*
- *la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits ;*
- *la construction d'immeubles à usage administratif ou commercial dans la limite du quart de la surface construite par la Société, la location ou la vente de ces immeubles ;*
- *la réalisation d'opération d'aménagement, de rénovation urbaine ou de restauration immobilière ;*
- *l'obtention de tous emprunts, ouverture de crédits ou avances avec ou sans garantie ou hypothèque, pouvant favoriser la réalisation de l'objet social ;*
- *enfin, et plus généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.*

Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 22 juillet 1966.

Son capital fixé actuellement à 3 272 560 euros, est divisé en 204 535 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La Ville de Meaux est l'actionnaire public majoritaire de la SOCIETE.

2.3. Liens entre la SOCIETE et l'OFFICE

Il n'y a pas de lien capitalistique entre la SOCIETE et l'OFFICE.

Les deux Parties ont pour administrateurs communs :

- Monsieur Artur Bras, vice-président du conseil d'administration de l'OFFICE et représentant permanent de la Ville de Meaux au sein du conseil d'administration de la SOCIETE ;

- Madame Emilie Buffe, administratrice de l'OFFICE et représentant permanent de la Ville de Meaux au sein du conseil d'administration de la SOCIETE ;

La Ville de Meaux est actionnaire majoritaire et présidente de la SOCIETE.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux est la collectivité de rattachement de l'OFFICE.

2.4. Consultation des IRP

Le Comité Social et Economique de l'OFFICE a été consulté le 9 avril 2019 sur le présent projet de fusion.

Il a émis un avis unanime favorable le 9 avril 2019.

Les délégués du personnel de la SOCIETE ont été consultés le 27 mai 2019 sur le présent projet de fusion.

2.5. Information des locataires des Parties

En application de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, les Parties ont informé leurs locataires :

- Par courrier en date du [X] 2019 pour l'OFFICE,
- Par courrier en date du [X] 2019 pour la SOCIETE.

3. Motifs et but de la fusion

En premier lieu, au vu des enjeux sur leur territoire, les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, de la Ville de Meaux et des autres communes du territoire ont vivement exprimé **leur souhait de disposer d'un opérateur local fort, expérimenté et ouvert aux partenariats** afin de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des opérations initiées.

Dans ce contexte local et national évolutif, il a donc été proposé de constituer un opérateur territorial unique, interlocuteur privilégié des collectivités publiques, qui devra avoir les moyens d'atteindre ces objectifs en mobilisant les financements adéquats grâce à des partenariats entre collectivités locales et investisseurs privés. Le statut de société d'économie mixte est apparu comme le plus adapté.

Cet opérateur devra atteindre les objectifs fixés par les actionnaires de la SOCIETE (collectivités locales et investisseurs privés), notamment en matière de logements sociaux, de mixité sociale, d'aménagement, d'activité commerciale, de vivre ensemble et de qualité de service rendu aux locataires.

En second lieu, le contexte et les ambitions portées par les collectivités locales du Pays de Meaux ont amené les élus à proposer un rapprochement ambitieux entre la SOCIETE et l'OFFICE.

La SOCIETE et l'OFFICE sont deux opérateurs du logement social intervenant sur le même territoire, s'inscrivant dans une gouvernance partagée, de sorte que le rapprochement de ces deux outils est envisagé depuis plusieurs années.

Le projet de fusion de la SOCIETE et de l'OFFICE devrait permettre à la future entité de développer des compétences indispensables à la réalisation des objectifs ambitieux fixés par les élus en matière de construction et de gestion de logements sociaux, d'aménagement du territoire, de locaux annexes et de diversification des activités.

Outre ces développements possibles, ce nouvel opérateur local serait plus efficace économiquement grâce à des effets induits : regroupement des équipes dans les locaux communs, mutualisation des fonctions supports, optimisation des achats et investissements et renforcement des synergies entre les équipes opérationnelles.

Les équipes des deux entités travaillent d'ailleurs d'ores et déjà ensemble dans le cadre d'une Convention de Coopération. Ce nouveau cadre de travail en commun créerait de nouvelles opportunités professionnelles pour les collaborateurs des deux organismes ainsi que des moyens d'actions et des outils plus performants au service de leurs missions.

Les moyens financiers issus du projet de fusion seraient accrus. Ils devraient être utilisés de manière efficace pour développer l'actif de la nouvelle entité, entretenir le patrimoine existant et mobiliser des fonds supplémentaires au service des différentes missions confiées par les actionnaires de la SOCIETE.

Le patrimoine de ces deux structures est complémentaire, tant par sa nature que par son positionnement géographique. Cette diversité offre de nouvelles perspectives de parcours résidentiel aux locataires.

En troisième et dernier lieu, ce projet de fusion est propice à la réflexion stratégique quant au rôle de la future entité au sein d'un écosystème public particulièrement dynamique.

Le statut de SEM et les moyens renforcés issus de ce projet de fusion permettront à la SOCIETE de déployer ses activités au service de l'intérêt général du Pays de Meaux.

Le déploiement stratégique devra se faire au service des locataires, du territoire et d'une SOCIETE dynamique selon des axes définis en commun avec les actionnaires de référence, en s'appuyant sur les compétences des collaborateurs et dans un esprit de dynamique d'entreprise pour les collaborateurs.

I. EFFETS DE LA FUSION

ARTICLE 1. EFFETS DE LA FUSION - DATE D'EFFET DE LA FUSION ET COMPTES UTILISES POUR ARRETER LES CONDITIONS DE L'OPERATION

1.1. Dissolution et transmission du patrimoine de l'OFFICE

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de l'OFFICE et la transmission universelle de son patrimoine à la SOCIETE, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la SOCIETE de tous les droits, biens et obligations de l'OFFICE.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la SOCIETE ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

1.2. Sort des dettes, droits et obligations de l'OFFICE

La SOCIETE sera débitrice de tous les créanciers de l'OFFICE en ses lieux et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par l'OFFICE et elle bénéficiera des engagements reçus par lui, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

1.3. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal et juridique

Les Parties sont convenues que la fusion aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, sur le plan comptable et fiscal, toutes les opérations réalisées par l'OFFICE à compter du 1^{er} janvier 2019 seront considérées de plein droit comme accomplies par la SOCIETE.

Sur le plan juridique, et pour mémoire, l'article L. 236-4 du Code de commerce dispose que : « *la date d'effet juridique ne peut être postérieure à la date de clôture de l'exercice en cours de la ou des sociétés bénéficiaires, en cas d'effet différé* ».

La fusion et la transmission universelle du patrimoine de l'OFFICE à la SOCIETE seront réalisées et effectives à la date de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-après convenues (cf. point VI ci-après).

1.4. Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'opération

La fusion sera réalisée sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2018, date de clôture des derniers exercices sociaux de la SOCIETE et de l'OFFICE.

Les comptes de la SOCIETE ont été arrêtés par son conseil d'administration du 6 mai 2019 et devraient être approuvés par son assemblée générale annuelle réunie le 27 mai 2019.

Les comptes de l'OFFICE ont été approuvés par son conseil d'administration du 6 mai 2019.

ARTICLE 2. METHODE D'EVALUATION UTILISEE POUR LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT DE L'OFFICE

Il résulte des dispositions de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation que :

« La rémunération de la collectivité de rattachement de l'office public de l'habitat absorbé ou scindé en actions de la société bénéficiaire est fixée sur la base du rapport des capitaux propres non réévalués respectifs des organismes. »

Ainsi, la rémunération de la collectivité de rattachement de l'OFFICE est établie à la date d'effet du transfert, en fonction des capitaux propres non réévalués respectifs des Parties.

II. DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

ARTICLE 3. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

L'OFFICE apporte à la SOCIETE, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de l'OFFICE estimés à la date du 31 décembre 2018, avec les résultats actifs et passifs des opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

Conformément aux dispositions de l'article L. 411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-04 du 4 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social et plus particulièrement aux dispositions de l'article 141-2 dudit règlement applicable aux opérations de fusions et opérations assimilées, les apports de l'OFFICE absorbé dans le cadre de la fusion, sont valorisés à leur **valeur nette comptable au 31 décembre 2018**, par dérogation aux dispositions de droit commun et quelle que soit la situation de contrôle avant et après l'opération et le sens de l'opération. Cette valeur s'entend de leur valeur d'origine, déduction faite des amortissements ou provisions pour dépréciation comptabilisés chez l'OFFICE absorbé.

3.1. Actif transmis au 31 décembre 2018

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif non limitatif, le patrimoine actif et passif de l'OFFICE devant être intégralement transféré à la SOCIETE dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	750 721	576 921	173 800
Immobilisations corporelles	351 107 059	148 041 802	203 065 257
Immobilisations financières	439 613	0	439 613
Actif immobilisé	352 297 393	148 618 723	203 678 671
Stocks	1 774 197		1 774 197
Créances clients	10 930 734	2 697 356	8 233 378
Autres actifs	10 673 864		10 673 864
Trésorerie	24 606 541		24 606 541
Actif circulant	47 985 337	2 697 356	45 287 981
Total actif apporté	400 282 730	151 316 078	248 966 651

SOIT, TOTAL DE L'ACTIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE : 248 966 651 EUROS.

3.2. Passif transmis au 31 décembre 2018

La SOCIETE prendra en charge et acquittera en lieu et place de l'OFFICE, la totalité du passif de ce dernier en l'état, à la date de la fusion, le montant de ce passif dans les comptes au 31 décembre 2018 étant ci-après décrit à titre indicatif :

	Valeur nette
Provisions pour risques et charges	6 519 421
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	163 449 391
Dettes financières diverses	0
Avances et acomptes reçus	579 677
Dettes d'exploitation	9 737 357
Dettes	173 766 425
Total passif pris en charge	180 285 846

SOIT, TOTAL DU PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE : 180 285 846 EUROS.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

3.3. Engagements hors bilan de l'OFFICE

- La liste des engagements reçus et donnés par l'OFFICE figure en **Annexe 1**.

3.4. Opérations de la période intercalaire

Ainsi qu'il le certifie, l'OFFICE n'a, depuis le 1^{er} janvier 2019, réalisé aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

Il s'interdit jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'accord de SOCIETE, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

3.5. Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à un montant de **248 966 651 €**

et, le passif de **180 285 846 €**

il résulte que l'actif net apporté par l'OFFICE s'établit à : 68 680 805 €.

Il est ici précisé qu'au 31 décembre 2018, des subventions d'investissements ont été accordées à l'OFFICE pour un montant brut de **65 766 749** euros rapportées pour partie au résultat à hauteur de 30 295 720 euros soit un montant net de 35 471 029 euros.

La présente fusion retenant les valeurs comptables dans les comptes au 31 décembre 2018 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de l'OFFICE, la SOCIETE, conformément aux prescriptions du BOFIP BOI-IS-FUS-30-20-20181003, reprendra à son bilan les écritures comptables de l'OFFICE (valeur d'origine, amortissements, dépréciations). Elle continuera de calculer les dotations comptables aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de l'OFFICE.

III. DISPOSITIONS GENERALES ET DECLARATIONS

ARTICLE 4. DECLARATIONS RELATIVES AUX BIENS ET DROITS TRANSFERES

4.1. Concernant les droits incorporels transférés

Une plus ample désignation des droits incorporels transférés figure en **Annexe 2**.

4.2. Concernant les biens et droits immobiliers

Une plus ample désignation, des biens et droits immobiliers apportés, recensés en annexe (**Annexe 3**) ainsi que leur origine de propriété seront établies dans l'acte de dépôt du traité de fusion au rang des minutes de Maître VILLAUME, notaire, 49 avenue Salvador Allende BP 22 - 77101 MEAUX CEDEX.

Les représentants légaux de la SOCIETE et de l'OFFICE, *ès-qualité*, s'engagent expressément concernant l'ensemble du patrimoine immobilier transféré à faire effectuer, le cas échéant, s'il y a lieu et en temps utile, toutes notifications, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations, nécessitées par le transfert des immeubles appartenant à l'OFFICE au jour de la réalisation de la fusion.

L'OFFICE obtiendra en outre, après les en avoir informés, l'accord de ses cocontractants, qui auraient, le cas échéant, érigé la fusion en cause de résiliation des contrats en cours ou d'exigibilité anticipée des sommes dues.

ARTICLE 5. PROPRIETE – JOUISSANCE

Notamment sous les réserves ci-dessus, la SOCIETE aura la propriété et la jouissance du patrimoine qui lui sera transmis par l'OFFICE, y compris ceux des éléments qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de l'OFFICE, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, et ce dans l'état où il se trouvera à cette date.

L'ensemble du passif de l'OFFICE à la date de réalisation définitive de la fusion, en ce compris toutes dettes et charges, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnés par la dissolution de l'OFFICE seront supportés par la SOCIETE.

De convention expresse entre les Parties, la fusion prendra effet d'un point de vue comptable et fiscal, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2019.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par l'OFFICE depuis cette date sont considérées comme ayant été accomplies pour le compte de la SOCIETE qui les reprendra dans ses comptes.

S'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la SOCIETE au titre de la fusion et les sommes réclamées par les tiers, la SOCIETE serait tenue d'acquitter tout excédent de passif.

ARTICLE 6. CHARGES ET CONDITIONS

6.1 En ce qui concerne la SOCIETE

Pour les biens immobiliers apportés

La SOCIETE prendra les biens immobiliers apportés dans l'état où l'OFFICE les détient sans pouvoir exercer aucun recours contre ce dernier pour quelque cause que ce soit.

La SOCIETE souffrira les servitudes passives, grevant ou pouvant grever les immeubles dont dépendent les biens apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre l'OFFICE et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droit qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

La SOCIETE fera son affaire personnelle de l'exécution ou de la résiliation de tous abonnements ou traités qui ont pu être contractés ou passés par l'OFFICE, notamment pour le service des eaux, du gaz, de l'électricité et du téléphone, dans les immeubles dépendant des biens apportés.

La SOCIETE acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, toutes redevances et cotisations résultant des abonnements et traités précités, ainsi que les impôts, contributions et autres charges de toute nature grevant ou pouvant grever les biens apportés.

La SOCIETE fera son affaire personnelle de la continuation ou de la résiliation des assurances contre l'incendie et autres risques contractés par l'OFFICE.

Pour les autres biens apportés et le passif pris en charge

La SOCIETE prendra les autres biens et droits à elle apportés dans l'état où le tout se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

Elle exécutera tous traités et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme l'OFFICE aurait été tenu de le faire lui-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de l'OFFICE (Annexe 4).

En particulier, elle s'engage à reprendre les engagements souscrits par l'OFFICE lors de l'octroi des subventions d'investissements (Annexe 5).

La SOCIETE sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de l'OFFICE.

La SOCIETE supportera et acquittera, à compter du jour de la date de réalisation définitive de la fusion, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport à titre de fusion.

La SOCIETE fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

Elle sera tenue à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister dans les conditions où la l'OFFICE serait tenu de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu (Annexe 6).

Elle poursuivra tous les contrats de travail en vigueur à la date de la réalisation de la fusion conclus par l'OFFICE en application des dispositions du code du travail. La SOCIETE reprendra donc notamment les comptes épargne-temps de chacun des personnels de l'OFFICE.

La SOCIETE sera substituée à l'OFFICE dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense.

6.2 En ce qui concerne l'OFFICE

Les apports faits à titre de fusion sont faits sous les seules charges et conditions de droit, et, en outre, sous celles qui pourraient figurer dans le présent acte.

IV. REMUNERATION DES APPORTS

ARTICLE 7. DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES APPORTS

Comme précédemment indiqué, la rémunération de la collectivité de rattachement de l'Office a été établie sur la base des capitaux propres respectifs des Parties, suivant leurs comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2018 soit :

- pour la SOCIETE, la somme de 21 923 209 euros ;
- pour l'OFFICE, la somme de 68 680 805 euros.

Il en résulte un nombre de 640 765 actions de la SOCIETE à créer, au profit de la collectivité de rattachement de l'OFFICE.

Ainsi, l'augmentation de capital de la SOCIETE qui bénéficiera à la seule collectivité de rattachement de l'OFFICE s'élèvera à 10 252 240 euros et correspondra à la création de 640 765 actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune qui seront attribuées dans les proportions sus indiquées, portant ainsi le capital social de la SOCIETE de 3 272 560 euros à 13 524 800 euros.

ARTICLE 8. REGIME DES ACTIONS NOUVELLES

Le capital social de la SOCIETE est actuellement fixé à 3 272 560 euros, divisé en 204 535 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de même catégorie.

Les actions nouvelles susvisées seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la SOCIETE et entièrement assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits, quelle que soit la date de réalisation définitive de la fusion. Elles seront négociables dans les conditions prévues par la loi.

Toutes les actions bénéficieront de droits de vote identiques.

Les actions nouvelles de la SOCIETE seront immédiatement négociables dans les délais légaux. Elles seront réparties dans les proportions prévues ci-dessus et après l'accomplissement de toutes les formalités prévues par la loi ou par les textes réglementaires, par les mandataires désignés à cet effet par la SOCIETE.

ARTICLE 9. PRIME DE FUSION

Le montant de l'actif net apporté est de 68 680 805 euros.

Le montant de l'augmentation de capital de la SOCIETE est de **10 252 240** euros.

En conséquence, la prime de fusion s'élève à 58 428 565 euros.

ARTICLE 10. AFFECTATION DE LA PRIME DE FUSION

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour la SOCIETE de prélever sur la prime de fusion :

- le montant nécessaire à la reconstitution des subventions d'investissement existant dans les comptes de l'OFFICE à la date de réalisation de la fusion, soit **35 471 029** euros au 31 décembre 2018,
- le montant nécessaire pour porter le montant de la réserve légale à hauteur de 10 % du nouveau montant du capital social,
- le montant de tous frais, charges, impôts et droits relatifs à la fusion.

Pour permettre ces affectations, la différence entre les montants devant être affectés et le montant de la prime sera prélevé sur le solde existant au 31 décembre 2018 au compte « réserve » de la SOCIETE, et pour le solde, le cas échéant, sur le compte report à nouveau.

V. DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE L'OFFICE

L'OFFICE sera dissout sans liquidation à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

VI. CONDITIONS SUSPENSIVES ET DATE D'EFFET DIFFEREE

Le présent projet de fusion, l'augmentation de capital de la SOCIETE, et la dissolution de l'OFFICE ne seront définitifs qu'après réalisation des conditions suspensives ci-après :

- Approbation de la fusion par le Conseil d'administration de l'OFFICE ;
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE ;
- Le cas échéant, arrêté préfectoral du préfet du département de Seine-et-Marne approuvant la fusion et actant de la dissolution de l'OFFICE, après avis du CRHH ;

La date d'effet au plan juridique de la fusion sera différée au 31 décembre 2019.

L'avis des domaines n'est pas requis pour les besoins de cette opération.

A défaut de réalisation le 31 décembre 2019 au plus tard desdites conditions, la présente convention de fusion sera considérée comme nulle, sans indemnité de part ni d'autre.

Pendant la période s'écoulant entre la date de signature du projet de traité de fusion et la réalisation de la fusion, l'Office et la Société conviennent qu'ils se concerteront sur leur politique générale et qu'en particulier aucune des deux parties ne prendra sans l'accord de l'autre d'engagement susceptible de modifier de manière significative son actif ou l'importance de son passif, en dehors de ceux résultant des opérations de gestion courante.

VII. DECLARATIONS FAITES AU NOM DE L'OFFICE

Edouard PASQUELIN, agissant en qualité de Directeur Général de l'OFFICE, déclare que l'OFFICE :

- n'est pas en procédure de rétablissement avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social ni en liquidation,
- n'est pas actuellement ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité ;
- est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraite.

VIII. ENGAGEMENTS FISCAUX

ARTICLE 11. DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants des Parties obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et toutes autres impositions ou taxes et autres obligations résultant de la réalisation définitive de la fusion.

ARTICLE 12. IMPOT SUR LES SOCIETES : REGIME DE FAVEUR DE L'ARTICLE 210 A DU CGI

La SOCIETE et l'OFFICE entrent dans le champ d'application de l'impôt sur les sociétés et relèvent du régime fiscal spécifique aux organismes d'habitations à loyer modéré en vertu de l'article 207-1-4° du Code Général des Impôts (CGI).

Dès lors que les éléments apportés, qui étaient affectés au secteur taxable de l'OFFICE seront affectés au secteur taxable de la SOCIETE, la présente fusion peut être placée sous le régime de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts, comme l'y autorise le BOFIP BOI-IS-FUS-10-20-20-20190109 paragraphes n°10.

La fusion prenant effet au 1^{er} janvier 2019, les résultats bénéficiaires ou déficitaires de l'OFFICE depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront englobés dans le résultat de la SOCIETE.

Les soussignés, *ès-qualité*, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du CGI.

A cet effet, la SOCIETE prend l'engagement :

- De reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez l'OFFICE et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme de l'OFFICE et l'éventuelle réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation de cours ;
- De se substituer, le cas échéant, à l'OFFICE pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- De calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du CGI, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de l'OFFICE, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion ;
- De réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A, 3, d du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les actifs amortissables de l'OFFICE ;
- Les éléments de l'actif immobilisé étant transmis pour leur valeur nette comptable, la SOCIETE reprendra à son bilan les écritures comptables de l'OFFICE (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation), conformément aux prescriptions rappelées le BOFIP BOI-IS-FUS-30-20-20190109 n°10 ;
- D'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du CGI, pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de l'OFFICE. A défaut, la SOCIETE devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération de fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- De procéder le cas échéant elle-même, conformément à l'article 42 septies du CGI, à concurrence de la fraction desdites sommes restant à taxer à la date d'effet de la fusion, à la réintégration des subventions d'équipement qu'avait obtenues l'OFFICE et dont la liste est annexée au présent traité (**Annexe 5**). Elle s'engage à échelonner cette réintégration sur les durées prescrites par l'article 42 septies susvisé en fonction de la durée de réintégration résiduelle des subventions en cause, dont la liste, l'affectation et le montant lui sont mentionnés en annexe au présent traité ;
- De reprendre les engagements pris antérieurement par l'OFFICE à l'occasion de fusions ou opérations assimilées ;
- D'accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du CGI et joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'annexe III du CGI ;
- Et à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies II du CGI.

ARTICLE 13. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

L'OFFICE déclare transférer purement et simplement à la SOCIETE qui sera subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister. La SOCIETE s'engage à adresser au service des impôts une déclaration faisant mention du présent traité de fusion et du montant du crédit de la TVA qui lui sera transféré.

Le présent traité de fusion, emportant transmission d'une universalité totale de biens et de services du cédant au profit du bénéficiaire, est dispensé de taxation à la TVA, conformément à l'article 257 bis du CGI, dans la mesure où les Parties sont toutes deux assujetties et redevables de cette taxe.

La SOCIETE, s'engage, s'il y a lieu, à opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission d'universalité et qui auraient en principe incombé au cédant si ce dernier avait continué à exploiter lui-même l'universalité.

La SOCIETE s'engage à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes.

ARTICLE 14. ENREGISTREMENT

La présente fusion sera soumise au droit fixe, conformément à l'article 816 du CGI.

Le transfert des biens et droits immobiliers sera assujéti, en application de l'article 881 L du Code général des impôts, à la contribution de sécurité immobilière.

ARTICLE 15. OPERATIONS ANTERIEURES

La SOCIETE reprendra à sa charge et/ou à son bénéfice tous les éventuels engagements fiscaux qui ont pu être souscrits par l'OFFICE.

IX. DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 16 – REPRODUCTION DE TEXTES

Conformément à la législation en vigueur, il est ici rappelé les dispositions des articles L. 411-3 et L. 443-15-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Article L. 411-3 :

« Les dispositions du présent article sont d'ordre public et sont applicables aux logements appartenant ou ayant appartenu aux organismes d'habitations à loyer modéré, dès lors que ces logements ont été construits, acquis ou acquis et amélioré par lesdits organismes en vue de leur location avec le concours financier de l'Etat ou qu'ils ont ouvert droit à l'aide personnalisée au logement en application d'une convention prévue à l'article L. 353-14 conclue entre lesdits organismes et l'Etat.

Ces dispositions ne sont pas applicables :

- aux logements vendus par les organismes d'habitations à loyer modéré en application du premier alinéa du II et des III et VI de l'article L. 443-11 ;

- aux logements vendus par les organismes d'habitations à loyer modéré à un organisme de foncier solidaire en application du premier alinéa du I de l'article L. 443-11 ;
- aux logements cédés ou apportés aux sociétés civiles immobilières régies par les articles L. 443-6-2 et suivants et devenus propriété d'un associé personne physique ;
- aux logements dont l'usufruit a été détenu temporairement par les organismes d'habitations à loyer modéré ;
- aux logements construits par les organismes d'habitations à loyer modéré dans le cadre d'un bail à construction ou d'un bail emphytéotique et devenus propriété du bailleur à l'expiration du bail ;
- aux lots acquis en vue de leur revente et situés dans les copropriétés qui font l'objet d'un plan de sauvegarde en application de l'article L. 615-1, tels que précisés aux articles L. 421-1, L. 422-2 et L. 422-3.

En cas de transfert de propriété, y compris en cas de cession non volontaire, ces logements restent soumis à des règles d'attribution sous condition de ressources et de fixation de loyer par l'autorité administrative dans des conditions fixées par un décret en Conseil d'Etat. Les locataires de ces logements bénéficient du droit au maintien dans les lieux en application de l'article L. 442-6.

Tout acte transférant la propriété ou la jouissance de ces logements ou constatant ledit transfert doit, à peine de nullité de plein droit, reproduire les dispositions du présent article. L'action en nullité peut être intentée par tout intéressé ou par l'autorité administrative dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'acte au fichier immobilier.

A la demande de tout intéressé ou de l'autorité administrative, le juge annule tout contrat conclu en violation des dispositions du présent article et ordonne, le cas échéant, la réaffectation des lieux à un usage d'habitation locative. »

Article L443-15-6 :

« Les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre leurs logements-foyers, définis à l'article L. 633-1, à d'autres organismes d'habitations à loyer modéré, à des investisseurs en vue de la réalisation de logements étudiants, à des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, à des collectivités territoriales ou à leurs groupements, à des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, à des organismes sans but lucratif bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L. 365-2 ou à d'autres organismes sans but lucratif. Pour pouvoir être cédé, un logement-foyer doit avoir été construit ou acquis depuis plus de dix ans par l'organisme d'habitations à loyer modéré, sauf lorsque la vente est conclue avec un autre organisme d'habitations à loyer modéré, une société d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux ou avec un organisme sans but lucratif bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu au même article L. 365-2.

Dans les communes de montagne classées station de tourisme, définies au titre de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, après avis conforme du conseil municipal de la commune concernée, les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre leurs logements-foyers mentionnés à l'article L. 633-1 du présent code de plus de trente ans à une société de droit privé, dès lors qu'il est constaté une inoccupation de plus de deux ans de ces logements et dès lors que la vente auprès des personnes morales mentionnées au premier alinéa du présent article est restée infructueuse. Cette faculté n'est pas ouverte aux communes auxquelles l'article L. 302-5 est applicable.

Les logements-foyers qui ont été construits, acquis ou acquis et améliorés avec le concours financier de l'Etat ou qui ont ouvert droit à l'aide personnalisée au logement en vertu d'une convention prévue à l'article L. 351-2 demeurent soumis à des règles d'attribution sous conditions de ressources et à des règles de fixation de redevance par l'autorité administrative, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, pendant une période d'au moins dix ans à compter de leur cession par un organisme d'habitations à loyer modéré en application du premier alinéa du présent article.

Tout acte transférant la propriété ou la jouissance de ces logements ou constatant ledit transfert doit, à peine de nullité de plein droit, reproduire les dispositions du présent article. L'action en nullité peut être intentée par tout intéressé ou par l'autorité administrative dans un délai de cinq ans à compter de la publication de l'acte au fichier immobilier ou de l'inscription au livre foncier.

A la demande de tout intéressé ou de l'autorité administrative, le juge annule tout contrat conclu en violation des dispositions du présent article et ordonne, le cas échéant, la réaffectation des lieux à un usage de logement-foyer.

En cas de cession conclue en application du premier alinéa, la fraction correspondante des emprunts éventuellement contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration du logement-foyer vendu devient immédiatement exigible.

Toutefois, l'organisme d'habitations à loyer modéré peut continuer à rembourser selon l'échéancier initialement prévu les prêts comportant une aide de l'Etat, sous réserve que leur remboursement demeure garanti dans les conditions qui avaient permis l'obtention du prêt.

En outre, les emprunts peuvent être transférés aux personnes morales bénéficiaires des ventes mentionnées au premier alinéa, avec maintien des garanties y afférentes consenties par des collectivités territoriales, par leurs groupements ou par des chambres de commerce et d'industrie territoriales, sauf opposition des créanciers ou des garants dans les trois mois qui suivent la notification du projet de transfert du prêt lié à la vente.

En cas de vente d'un logement-foyer ayant fait l'objet de travaux d'amélioration financés avec l'aide de l'Etat depuis moins de cinq ans, l'organisme vendeur est tenu de rembourser cette aide.

Le surplus des sommes perçues est affecté en priorité au financement de programmes nouveaux de construction, à des travaux destinés à améliorer de façon substantielle un ensemble déterminé d'habitations ou à des acquisitions de logements ou de logements-foyers en vue d'un usage locatif.

Les dispositions du présent article sont applicables aux logements-foyers appartenant aux collectivités territoriales ou aux sociétés d'économie mixte et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 ainsi que, dans les départements d'outre-mer, aux logements-foyers appartenant aux collectivités territoriales ou aux sociétés d'économie mixte construits, acquis ou améliorés à l'aide de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. »

ARTICLE 17. FORMALITES

La SOCIETE remplira toutes les formalités de publicités légales, et d'une manière générale, toutes les formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits qui lui sont apportés.

La SOCIETE fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès des administrations concernées, pour transférer à son nom les biens apportés.

ARTICLE 18. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

En outre, les soussignés, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs à Maître VILLAUME, notaire, 49 avenue Salvador Allende BP 22 77101 MEAUX CEDEX, à l'effet d'établir tous actes complétifs ou rectificatifs d'erreurs ou d'omissions relatifs aux parties et aux biens et droits, notamment aux biens immeubles, apportés.

X. ANNEXES

Les annexes énumérées ci-après font partie intégrante du présent acte :

Annexe 1 : Liste des engagements hors bilan reçus et donnés par l'OFFICE

Annexe 2 : Liste des droits incorporels et immobiliers de l'OFFICE

Annexe 3 : Liste des biens et droits immobiliers et des baux de plus de 12 ans de l'OFFICE

Annexe 4 : Liste des contrats d'exploitation en cours de l'OFFICE

Annexe 5 : Liste des subventions en cours de l'OFFICE (avec indication pour chacune de l'affectation et du montant)

Annexe 6 : Liste des emprunts en cours de l'OFFICE

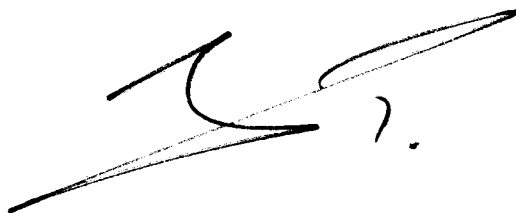
Fait à Meaux,

Le 29 JUIN 2019

En 6 exemplaires.

Pour la SAIEM DE LA VILLE DE MEAUX

Monsieur Artur Jorge BRAS



**Pour l'OPH PAYS DE
MEAUX HABITAT**

Monsieur Edouard PASQUELIN

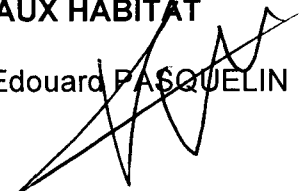


Tableau n° 1
ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS RECUS		
N° DE COMPTE 1	LIBELLES 2	MONTANT 3
8021	Avals, cautions, garanties reçus	110 054 817,84
80221	Contrats d'emprunts accession signés et non portés à l'encaissement	
80222	Avenants en cours (accession P.A.P.)	
8023	Emprunts locaux et autres	
8026	Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail	
8028	Autres engagements reçus	
	TOTAL	110 054 817,84

ENGAGEMENTS DONNES		
N° DE COMPTE 1	LIBELLES 2	MONTANT 3
8011	Avals, cautions, garanties données	
8012	Ocrotti de prêts :	0,00
80121	- Contrats de prêts principaux	
80122	- Contrats de prêts complémentaires	
80128	- Autres contrats	
8016	Redevances crédit-bail restant à courir	
8018	Autres engagements donnés	
80181	Dont : Restes à payer sur :	
	- Coût de production prévisionnel des opérations non liquidées (logements et terrains-accession)	
80183	- Compromis de vente	
80184	- Reste à payer sur marchés signés (opérations locatives)	
80188	- Engagements divers	
	TOTAL	0,00

COMMERCIALISATION

ENGAGEMENTS RECUS		
N° DE COMPTE 1	LIBELLES 2	MONTANT 3
80621	Contrats préliminaires avec fonds bloqués - prix de vente prévisionnel	
80622	Réservations sans fonds bloqués - prix de vente prévisionnel	
80623	Dépôts de garantie bloqués - location accession	
	TOTAL	0,00

ENGAGEMENTS DONNES		
N° DE COMPTE 1	LIBELLES 2	MONTANT 3
80611	Logements finis et vendus dont le transfert de propriété n'a pas eu lieu	
	TOTAL	0,00

A/B

BAUX A CONSTRUCTION

Signature acte	17/09/2010	10/01/1995
	Bail à construction	Bail à construction
Durée	20 ans	55 ans
Fin de bail	20/06/2026	09/02/2043
Bailleur	Ville de Meaux	Ville de Meaux
Preneur	Pays de Meaux Habitat	Pays de Meaux Habitat
Désignation	Terrain	Immeuble
n° parcelles	AK 268 et 270	BR 140 et 141
Surface	912 m ²	321 m ²
Adresse	Rue Guillaume Appolinaire - Meaux	21/23 Rue des Vieux Moulins
Usage	Construction d'un immeuble à destination du Secours Populaire	Construction d'un bâtiment de 6 logements et de parkings

Signature acte	12/06/1992	22/12/1997
	Bail à construction	Bail à construction
Durée	55 ans	55 ans
Fin de bail	04/10/2043	16/12/2052
Bailleur	Ville de Meaux	Syndicat d'agglo de Marne la Vallée
Preneur	Pays de Meaux Habitat	Pays de Meaux Habitat
Désignation	Immeuble	Terrain
n° parcelles	BR 34 et 51	AI 115, 117 et 118
Surface	1046 m ²	1003 m ²
Adresse	7 rue des Vieux Moulins et 14, rue Martimprey (Hôtel Dieu) - Meaux	Avenue de Lingenfeld à Torcy
Usage	Réhabilitation de deux bâtiments existants avec la création de 12 appartements et construction d'un immeuble de 8 logements	Réalisation d'un ensemble de bâtiments et annexes destiné à la réalisation d'un hébergement social - Foyer Relais Jeunes

BAUX EMPHYTEOTIQUES

Signature acte	27/03/1997
	Bail emphyteotique
Durée	55 ans
Fin du bail	31/01/2015
Bailleur	Ville de Meaux
Preneur	Pays de Meaux Habitat
Désignation	Terrain
n° parcelles	BO 112
Surface	202 m ²
Adresse	21, rue Neuve - Meaux
Usage	Hébergement de personnes par la Rose des vents - 10 logements

Ab
30

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ GÉNÉRIQUE

au 31/12/2018

Montants en Euros - Tableaux de type : TATECH

COMPTE	VALEUR INITIALE OU RÉÉVALUÉE	CUMUL DOTATIONS	VALEUR COMPTABLE
TOTAL1 : PROGRAMME =	367 998	11 841	356 157
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.01, REMPLACEMENT VMC	420 079	243 909	176 169
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.02, ADAPTATION DES TETES TNT	150 737	27 322	123 415
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.03, TRAVAUX DE VIDEO SURVEILLANCE	329 971	329 971	0
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.04, TRX GARDE CORPS PHOTOVOLTAIQUE	549 547	111 571	437 976
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.05, TRVX AMEL RESEAU CHALEUR - MX	119 420	14 144	105 276
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.06, TRVX AMELIO RESEAU CHALEUR	241 058	72 313	168 745
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.07, REMPLACEMENT RADIATEURS ELEC.	1 267 019	253 404	1 013 615
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.08, TRVX ACCESSIBILITE HANDICAPES	173 189	3 125	170 064
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.09, INSTALLATION DEGAZEUR	30 655	3 679	26 977
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.10, DAF	73 069	45 100	27 969
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.11, MISE EN SECURITE DES TERRASSES	13 058	0	13 058
TOTAL1 : PROGRAMME = 0000.12, TRAVAUX DE VIDEOSURVEILLANCE	37 900	37 900	0
TOTAL1 : PROGRAMME = 001G01, REHABILITATION PARKING ALBRET	112 953	111 782	1 172
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T01, RELOGEMENT ASSO ET STES SERV.	571 479	148 204	423 275
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T02, CONFORTATION CAMARGUE CHAMBORD	1 017 435	221 652	795 784
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T03, CONFORTATION ALSACE ANJOU	687 826	687 826	0
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T04, CONFORTATION AQUITAINE ARGONNE	844 804	160 547	684 256
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T05, CONFORTATION ALBRET	582 406	582 406	0
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T07, ETANCHEITE TOURS BEAUVAL	440 862	371 367	69 495
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T08, REAL.ABRIS CONTAINERS 9 TOURS	402 899	257 607	145 292
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T11, AMENAGEMENT "BATEAU LAVOIR"	81 194	11 110	70 084
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T12, MX - 8 TOURS - TX AMEL RESEAU	63 587	36 088	27 500
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T13, AMELIORATION ASCENSEURS TOURS	49 359	25 319	24 040
TOTAL1 : PROGRAMME = 001T14, AQUITAINE - POULIE ASCENSEUR	17 864	4 267	13 596
TOTAL1 : PROGRAMME = 0020.01, INSTAL. REGULATION SECONDAIRE	28 396	3 597	24 800
TOTAL1 : PROGRAMME = 0020.02, REMPL. CAISSON VMC	54 916	1 098	53 818
TOTAL1 : PROGRAMME = 0020.03, TRX CHAUFFAGE 2/4/6 BUFFON	17 473	765	16 708
TOTAL1 : PROGRAMME = 0021.01, CONFORTATION BUFFON	657 668	118 160	539 508
TOTAL1 : PROGRAMME = 0021.03, 2 BUFFON-RPLT ASC U9547	3 134	0	3 134
TOTAL1 : PROGRAMME = 0021.04, 4 BUFFON-RPLT ASC U9548/U9550	5 722	0	5 722
TOTAL1 : PROGRAMME = 0021.05, 8 BUFFON-RPLT ASC U9522/U9552	5 722	0	5 722
TOTAL1 : PROGRAMME = 0021.06, 10 BUFFON-RPLT ASC U9549/U9551	5 763	0	5 763
TOTAL1 : PROGRAMME = 0021.07, 12 BUFFON-RPLT ASC U9546/U9954	5 763	0	5 763
TOTAL1 : PROGRAMME = 0021.08, 12 BUFFON-PERENN.RES.ENTERRES	5 885	0	5 885
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.01, CONFORTATION HALLE AUBIGNE	804 565	170 300	634 265
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.02, CONFORTATION ABOUT ALDEBARAN	878 475	153 196	725 279
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.03, REHAB SQ PLR MEAUX	56 641	0	56 641
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.04, PLR ETANCHEITE DES TERRASSES	1 492 639	116 094	1 376 545
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.05, REMPL VANNES EQUILIBRAGE	43 688	5 534	38 154
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.06, INSTALL. REGULATION SECOND	56 852	7 201	49 650
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.07, REMPL VANNES PIED DE COLONNE	158 582	19 558	139 024
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.10, AICARD/AMYOT RPLT PIED COLONNE	98 264	8 516	89 748
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.11, TRVX RESEAU CHALEUR	62 963	3 050	59 913
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.12, PLR-RPLT MOTEUR VMC/RAMONAGE	101 850	390	101 460
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.13, PLR-TX CEINT.HYDRO/CALORIFUGE	192 863	504	192 359
TOTAL1 : PROGRAMME = 0040.14, PLR-POSE VANNES/CREAT VIDANGE	102 882	368	102 514
TOTAL1 : PROGRAMME = 0041.01, 1 ALDEBARAN-RPLT ASC F5457	1 024	0	1 024
TOTAL1 : PROGRAMME = 0041.02, 2 ALDEBARAN-RPLT ASC F5458	3 025	0	3 025
TOTAL1 : PROGRAMME = 0042.01, 9 ABOUT-REPLT ASC F5456	3 025	0	3 025
TOTAL1 : PROGRAMME = 0043.01, 7 LA HALLE-REPLT ASC F5454	3 437	0	3 437
TOTAL1 : PROGRAMME = 0044.01, 8 AUBIGNE-REPLT ASC F5459	3 621	0	3 621
TOTAL1 : PROGRAMME = 0045.01, CONFORTATION AICARD	409 020	86 576	322 444
TOTAL1 : PROGRAMME = 0045.02, 7 AICARD-REPLT ASC F5460	3 886	0	3 886

AS

TOTAL1 : PROGRAMME = 0046.01, CONFORTATION AMYOT	407 755	86 308	321 447
TOTAL1 : PROGRAMME = 0046.02, SECURIS. DES VIDES SANITAIRES	11 064	1 811	9 253
TOTAL1 : PROGRAMME = 0046.03, REMPLCT PIEDS COLONNE AMYOT 7	71 847	11 759	60 088
TOTAL1 : PROGRAMME = 0046.04, 8 AMYOT-REPLT ASC F5455	3 433	0	3 433
TOTAL1 : PROGRAMME = 0071.02, MX VX DUNANT - MENUISERIES EXT	173 637	65 465	108 172
TOTAL1 : PROGRAMME = 0071.03, REHAB VIEUX DUNANT	883 042	45 478	837 564
TOTAL1 : PROGRAMME = 0080.01, CONFORTATION FROT	728 001	156 520	571 481
TOTAL1 : PROGRAMME = 0080.02, CONFORT. MX FROT - CHAUFFERIE	40 372	9 321	31 051
TOTAL1 : PROGRAMME = 0080.03, PARC FROT AMELIO CHAUFFAGE	9 296	1 178	8 119
TOTAL1 : PROGRAMME = 0080.04, REGUL DEPART CHAUFFAGE FROT	7 127	1 140	5 987
TOTAL1 : PROGRAMME = 008T.02, FROT ROUGE-RPLT ASC Y8009/8012	5 887	0	5 887
TOTAL1 : PROGRAMME = 008T.03, FROT BLEUE-RPLT ASC Y8010/8013	5 475	0	5 475
TOTAL1 : PROGRAMME = 008T.04, FROT VERTE-RPLT ASC Y8011/8014	5 475	0	5 475
TOTAL1 : PROGRAMME = 0091.01, MX FOCH - CONFORTATION	483 268	182 203	301 065
TOTAL1 : PROGRAMME = 0091.03, REHAB PARC FOCH	3 588 881	237 975	3 350 906
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.01, MX LA GRANDE ILE-PLOMBERIE/VMC	1 026 700	215 436	811 264
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.02, MX LA GRANDE ILE-CHAUFFERIE	103 817	23 391	80 426
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.03, MX GRANDE ILE-RES.CHAUFF.EXT	311 108	102 094	209 015
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.04, REHAB GRANDE ILE - MEAUX	50 237	4 019	46 218
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.05, GDE ILE PORTES DE HALL ET INT	121 154	11 375	109 779
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.06, GDE ILE PAREMENT BOIS FACADE	478 363	36 796	441 567
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.07, CREATION AIRE DE JEUX GDE ILE	76 056	12 894	63 162
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.08, REMPLACEMENT CHAUDIERE GDE ILE	7 300	1 196	6 103
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.09, ELEVATION CHEMINEE GRANDE ILE	32 236	5 279	26 956
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.10, GRANDE ILE CHAUFFERIE	27 585	4 285	23 300
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.11, GRDE ILE LOCAL-ETANC/MEN EXT	16 183	3 111	13 072
TOTAL1 : PROGRAMME = 0100.12, GRDE ILE-CHAUDIERE/MEP POMPE	202 369	8 387	193 982
TOTAL1 : PROGRAMME = 0111.01, MX HENRI IV-RPLT.MENUIS.EXT	182 274	59 320	122 954
TOTAL1 : PROGRAMME = 0111.02, MX HENRI IV-RPLT CANALISATION	46 311	8 027	38 283
TOTAL1 : PROGRAMME = 0111.03, MX HENRI IV-RENOV CHAUFFERIE	83 048	434	82 614
TOTAL1 : PROGRAMME = 0230.01, RENFORCE. CAVE - CDT BERGE	31 443	2 648	28 795
TOTAL1 : PROGRAMME = 0261.02, REHAB 76 RUE ST REMY	29 855	0	29 855
TOTAL1 : PROGRAMME = 0281.01, REHAB SQ GEORGES BRASSENS	127 417	36 866	90 551
TOTAL1 : PROGRAMME = 0311.01, MX 6,8 RUE DE VIEUX MOULINS	82 799	63 422	19 377
TOTAL1 : PROGRAMME = 0381.01, TRX REHAB. HOTEL MACE ST REMY	13 033	0	13 033
TOTAL1 : PROGRAMME = 0460.01, REPRISE FACADE RES C. CLAUDEL	10 495	852	9 643
TOTAL1 : PROGRAMME = 0531.01, MX RUE LOUIS BLEROT	354 158	253 814	100 345
TOTAL1 : PROGRAMME = 0550.01, AMELIO. CHAUFFAGE HOTEL D'ENTR	12 119	2 013	10 106
TOTAL1 : PROGRAMME = 0551.01, MX 69 DUNANT-ELECT/RADIAT	50 742	18 079	32 663
TOTAL1 : PROGRAMME = 0560.01, CONFORTATION EGLANTINE	180 017	39 747	140 270
TOTAL1 : PROGRAMME = 0560.02, TRAVAUX DE VRD EGLANTINE	44 212	6 141	38 071
TOTAL1 : PROGRAMME = 0560.03, TRVX DE VRD EGLANTINE	31 432	2 095	29 337
TOTAL1 : PROGRAMME = 0641.01, CHAUFFERIE RUE CROIX ST LOUP	106 651	12 798	93 853
TOTAL1 : PROGRAMME = 1020.01, CONFORTATION CC DUNANT	356 380	183 544	172 836
TOTAL1 : PROGRAMME = 1020.03, CC DUNANT- AMENAGEMENT LOGE	46 682	3 735	42 948
TOTAL1 : PROGRAMME = 1020.04, 17B BRICONNET-RPLT ASC DP532	982	0	982
TOTAL1 : PROGRAMME = 1020.05, 17C BRICONNET-RPLT ASC DP531	2 015	0	2 015
TOTAL1 : PROGRAMME = 1020.06, 6 RUE L'OURCQ-RPLT ASC GD113	86 317	112	86 205
TOTAL1 : PROGRAMME = 1020.07, 8 RUE L'OURCQ-RPLT ASC GD114	86 435	112	86 323
TOTAL1 : PROGRAMME = 1022.02, CONF.3 HALLS CC DUNANT II MX	582 898	79 112	503 786
TOTAL1 : PROGRAMME = 1100, REFECT. TOITURE ET PLANCHER	159 809	13 988	145 821
TOTAL1 : PROGRAMME = 1100.01, 50 RUE A. BRAIND CORNICHE	42 942	3 364	39 578
TOTAL1 : PROGRAMME = 1101.01, VILLENROY 50 BRIAND-RPLT.CHAUD	19 354	6 965	12 389
TOTAL1 : PROGRAMME = 1110.01, REFECTION TOITURE RUE DUFLOCQ	200 035	21 059	178 975
TOTAL1 : PROGRAMME = 1121.01, TRILPORT VILLA LEO - REHAB	400 991	72 202	328 789
TOTAL1 : PROGRAMME = 1430.01, REFECT DE TOITURE 21 RUE NEUVE	11 114	1 156	9 958
TOTAL1 : PROGRAMME = 1431.01, MEAUX 21 RUE NEUVE	14 705	6 985	7 720
TOTAL1 : PROGRAMME = 1550.01, TORCY- RELAIS JEUNES	8 580	2 231	6 349
TOTAL1 : PROGRAMME = 1550.02, TORCY REHAB RELAIS JEUNES	56 414	5 739	50 675
TOTAL1 : PROGRAMME = 1550.03, TORCY - RAVALT/PORTES HALL	122 472	15 733	106 739
TOTAL1 : PROGRAMME = 1710.01, CREGY MX RES.CANAL-RPLT.CHAUD	23 767	13 204	10 563
TOTAL1 : PROGRAMME = 1710.03, CREGY - REMPLT CHAUDIERE	26 507	6 406	20 101


A/S

TOTAL1 : PROGRAMME = 1710.06, REFECTION TOITURE RES DU CANAL	119 029	9 879	109 150
TOTAL1 : PROGRAMME = 1710.08, REMPL. CHAUDIERE CREGY LES MX	94 222	3 905	90 317
TOTAL1 : PROGRAMME = 1760.01, P. PRUNET - REMPLT MENUISERIE	44 888	13 043	31 846
TOTAL1 : PROGRAMME = 1760.02, P. PRUNET - CHANG. CHAUDIERES	40 308	11 712	28 597
TOTAL1 : PROGRAMME = 1851.01, RES.CYGNES MX - TVX CHAUFFAGE	29 933	125	29 808
TOTAL1 : PROGRAMME = 1971.01, RES.MOUCHOTTE MX-TVX CHAUFFAGE	9 479	40	9 439
TOTAL1 : PROGRAMME = 1980.01, LES PINS REMPL. DE LA STATION	36 874	4 044	32 830
TOTAL1 : PROGRAMME = 9001, BEAUVAL CARAVELLES ET TOURS	8 888 292	6 641 064	2 247 228
TOTAL1 : PROGRAMME = 9002, BUFFON	1 029 612	253 311	776 302
TOTAL1 : PROGRAMME = 9004, P.L.R.	6 801 969	4 727 831	2 074 139
TOTAL1 : PROGRAMME = 9005, I.L.N. CHASLES ET CURIE	641 689	515 747	125 942
TOTAL1 : PROGRAMME = 9007, HENRI DUNANT	176 135	175 713	421
TOTAL1 : PROGRAMME = 9008, PARC FROT	267 906	266 021	1 885
TOTAL1 : PROGRAMME = 9009, PARC FOCH	492 538	483 498	9 040
TOTAL1 : PROGRAMME = 9010, LA GRANDE ILE	1 074 060	1 005 515	68 545
TOTAL1 : PROGRAMME = 9011, PLACE HENRY IV	63 846	62 906	940
TOTAL1 : PROGRAMME = 9012, 8 RUE DES REMPARTS	112 304	66 534	45 771
TOTAL1 : PROGRAMME = 9014, 5 PLACE JEAN BUREAU	2 197 545	1 530 500	667 045
TOTAL1 : PROGRAMME = 9031, HOTEL MARQUELET DE LA NOUE	1 609 792	1 085 414	524 378
TOTAL1 : PROGRAMME = 9055, 69 BIS AV HENRI DUNANT	377 282	266 855	110 427
TOTAL1 : PROGRAMME = 9999, AUTRES IIMOBILISATIONS	1 620 970	1 379 389	241 581
TOTAL1 : PROGRAMME = AM02, RESIDENT. CHASLES CURIE	262 182	262 182	0
TOTAL1 : PROGRAMME = AM03, RESIDENT. ALSACE-ANJOU	640 905	640 905	0
TOTAL1 : PROGRAMME = AM04, RESIDENT. CAMARGUE-CHAMBORD	1 167 148	1 167 148	0
TOTAL1 : PROGRAMME = AM06, RESIDENT. HALLE/AUBIGNE	1 974 189	1 974 189	0
TOTAL1 : PROGRAMME = AM07.01, RESIDENT. AICARD	670 184	670 184	0
TOTAL1 : PROGRAMME = AM07.02, RESIDENT. AMYOT	670 184	670 184	0
TOTAL1 : PROGRAMME = AM08, AMENAG. LOCAL GARDIEN BUFFON	19 528	19 528	0
TOTAL1 : PROGRAMME = AM09, AMENAG LOCAL GARDIEN ABOUT	21 065	21 065	0
TOTAL1 : PROGRAMME = AM10, RESIDENT. ALBRET ABOUT ALDEBAR	1 170 675	1 020 764	149 911
TOTAL1 : PROGRAMME = AM11, AMENAG 1LOGT/1LOGE 5MOZART	163 975	49 372	114 603
TOTAL1 : PROGRAMME = AM12, ILN REMPLAC MENUISERIES EXT	280 099	144 698	135 401
TOTAL1 : PROGRAMME = AM13, CONTRÔLE ACCES 69 H.DUNANT	10 666	2 842	7 824
TOTAL1 : PROGRAMME = BAT3, OPAC BLD COSMONAUTES MEAUX	1 708 016	1 010 241	697 775
TOTAL1 : PROGRAMME = BX03, MEAUX C.VILLE AGENCE OPAC	9 155	9 155	0
TOTAL1 : PROGRAMME = BX04, BRICONNET AMEN. AGENCE OPAC	37 895	37 895	0
TOTAL1 : PROGRAMME = BX06, AGENCE OPAC C.VILLE 2	160 245	160 245	0
TOTAL1 : PROGRAMME = BX07, EXTENSION/AMENAG BRICONNET	226 607	226 607	0
TOTAL1 : PROGRAMME = BX08, ACQ VEFA AGENCE COLBERT	892 099	80 124	811 975
TOTAL1 : PROGRAMME = BX08.01, TRX EXTENSION FIBRE - COLBERT	18 198	1 426	16 773
TOTAL1 : PROGRAMME = BX08.02, ALARME AGENCE COLBERT	6 465	526	5 939
TOTAL1 : PROGRAMME = BX10, TRX ACCESS HANDICAPES AGENCE	315	12	303
TOTAL1 : PROGRAMME = BX11, AGENCE MONT THABOR 2	415 688	10 699	404 989
TOTAL1 : PROGRAMME = N001, MEAUX 32 PLACE DU MARCHÉ	457 658	302 624	155 034
TOTAL1 : PROGRAMME = N002, MEAUX 13-15 VIEUX MOULINS	298 484	189 925	108 559
TOTAL1 : PROGRAMME = N003, MEAUX 51 RUE CORNILLON	178 468	114 539	63 929
TOTAL1 : PROGRAMME = N004, MEAUX 12-14-16 PLACE DU MARCHÉ	449 974	283 504	166 470
TOTAL1 : PROGRAMME = N005, MEAUX 2 URSULINES/3 TREVISES	394 973	249 450	145 522
TOTAL1 : PROGRAMME = N006, MEAUX HOTEL DIEU MART/VX MOUL	1 456 849	864 849	592 000
TOTAL1 : PROGRAMME = N007, MEAUX SQUARE G BRASSENS	1 105 891	620 065	485 826
TOTAL1 : PROGRAMME = N008, MEAUX 61 BERGE/23 CORNILLON	387 363	254 098	133 265
TOTAL1 : PROGRAMME = N009, MEAUX 21/23 RUE V.MOULINS	535 285	322 552	212 733
TOTAL1 : PROGRAMME = N010, MEAUX 21 RUE DU CDT.BERGE	453 839	285 406	168 432
TOTAL1 : PROGRAMME = N011, MEAUX 4-6 RUE DU POT D'ETAIR	396 042	250 517	145 526
TOTAL1 : PROGRAMME = N012, MEAUX HOTEL MACE 38/36 REMY	1 065 533	590 363	475 170
TOTAL1 : PROGRAMME = N013, MEAUX ILOT C	4 029 466	2 303 421	1 726 046
TOTAL1 : PROGRAMME = N015, MEAUX COUR DU BAL 12 S.CARNOT	72 658	42 704	29 954
TOTAL1 : PROGRAMME = N016, MX 76ST.REMY-7TESSAN-TREVISE	641 175	388 580	252 596
TOTAL1 : PROGRAMME = N018, MEAUX 6/10/12 REMPARTS	1 496 328	691 242	805 086
TOTAL1 : PROGRAMME = N020, MEAUX 8/14 COUR DU BAL NEUF	272 126	158 607	113 518
TOTAL1 : PROGRAMME = N021, MEAUX 3/13 COUR DU BAL RHI	780 634	478 229	302 405
TOTAL1 : PROGRAMME = N022, MEAUX PAVILLON GENS VOYAGE	66 912	45 150	21 762

CP

A/S

TOTAL1 : PROGRAMME = N023, MEAUX 28 PL.MARCHE	309 322	153 486	155 837
TOTAL1 : PROGRAMME = N024, CREGY LES MEAUX 7-9 J JAURES	150 657	88 172	62 485
TOTAL1 : PROGRAMME = N025, CREGY ZAC FAYOTTE	3 781 954	2 145 345	1 636 608
TOTAL1 : PROGRAMME = N027, MEAUX 17/19 CDT.BERGE	1 142 087	533 725	608 361
TOTAL1 : PROGRAMME = N030, VILLENVOY ABRI R.THIERS	1 086 719	598 779	487 940
TOTAL1 : PROGRAMME = N031, MEAUX R.NEUVE/30 MARCHE	2 872 733	1 618 478	1 254 254
TOTAL1 : PROGRAMME = N032, MEAUX 29 RUE SAINT-REMY	216 762	122 710	94 052
TOTAL1 : PROGRAMME = N033, MEAUX RUE A.BRIAND	3 476 901	1 954 570	1 522 331
TOTAL1 : PROGRAMME = N035, TRILPORT 50/52 GAULLE/AVELINE	500 603	254 834	245 769
TOTAL1 : PROGRAMME = N036, MEAUX BLEROT 66 LOGTS.	4 936 226	2 529 367	2 406 858
TOTAL1 : PROGRAMME = N038, MEAUX 14/16 RICHEMONT	863 386	426 675	436 711
TOTAL1 : PROGRAMME = N039, VILLENVOY RN3/CARNOT	3 105 187	1 624 175	1 481 012
TOTAL1 : PROGRAMME = N040, MEAUX 18 JABLINOT	779 984	355 619	424 365
TOTAL1 : PROGRAMME = N041, MEAUX 39 ST.REMY COMMERCES	72 457	41 792	30 666
TOTAL1 : PROGRAMME = N042, MEAUX 55 ST.LOUP	627 290	318 121	309 169
TOTAL1 : PROGRAMME = N044, MEAUX BOUSSUGUE 9/11 MARCHE	126 678	60 263	66 415
TOTAL1 : PROGRAMME = N045, CREGY 22 SALENGRO/5 JAURES	264 165	135 937	128 228
TOTAL1 : PROGRAMME = N047, VILLENVOY 12 BIS BOUCHARD	2 198 000	937 850	1 260 150
TOTAL1 : PROGRAMME = N048, VILLENVOY ZAC CENTRE/PARC	6 693 708	3 364 726	3 328 982
TOTAL1 : PROGRAMME = N048.1, VILLENVOY ZAC PARC 1ER TR	55 467	55 467	0
TOTAL1 : PROGRAMME = N048.2, VILLENVOY ZAC PARC 2EME TR	252 284	128 337	123 947
TOTAL1 : PROGRAMME = N049, CREGY G.MELIES 24 PLI	2 775 574	1 513 767	1 261 807
TOTAL1 : PROGRAMME = N051, TRILPORT ZAC MERE GRAND	6 280 286	3 010 294	3 269 992
TOTAL1 : PROGRAMME = N057, MEAUX BOUQUET EGLANTINE	5 053 027	3 001 921	2 051 105
TOTAL1 : PROGRAMME = N060, CREGY RD38 DUFLOQC/FAYOTTE	1 704 382	855 441	848 941
TOTAL1 : PROGRAMME = N061, MEAUX BAZIN 103 LOGTS PLA	8 518 639	4 080 603	4 438 036
TOTAL1 : PROGRAMME = N062, TRILPORT 44 RUE ML.JOFFRE	785 852	360 007	425 845
TOTAL1 : PROGRAMME = N064, TRILPORT 42/44 RUE DE GAULLE	214 257	91 008	123 249
TOTAL1 : PROGRAMME = N066, MEAUX 6 RUE NOEFORT	60 146	31 844	28 302
TOTAL1 : PROGRAMME = N079, VILLENVOY 38 RUE THIERS	119 149	60 154	58 995
TOTAL1 : PROGRAMME = N085.1, VILLENVOY 7 CHAUSSEE DE PARIS	2 371 731	963 290	1 408 441
TOTAL1 : PROGRAMME = N087, MEAUX 11 RUE JEAN JAURES	1 621 534	714 004	907 530
TOTAL1 : PROGRAMME = N089.1, MEAUX RUE DE CHAAGE 1ER TR	5 432 851	2 653 657	2 779 194
TOTAL1 : PROGRAMME = N090.1, COLLINET C.COMMERCIAL 1TR	7 891 727	3 776 154	4 115 573
TOTAL1 : PROGRAMME = N090.3, COLLINET C.COMMERCIAL 3TR	5 408 282	2 328 007	3 080 275
TOTAL1 : PROGRAMME = N091, MEAUX LE VAL FLEURI PLA	2 796 508	1 259 254	1 537 255
TOTAL1 : PROGRAMME = N096, MEAUX ZAC DU MONT THABOR	4 553 953	2 243 299	2 310 654
TOTAL1 : PROGRAMME = N106, MEAUX 23 A RUE DE FUBLAINES	85 956	42 021	43 935
TOTAL1 : PROGRAMME = N113, VILLENVOY 92 BRIAND ET CLOCHE	785 809	454 839	330 970
TOTAL1 : PROGRAMME = N126, MEAUX 20 RUE S.DE BEAUVOIR	86 047	30 477	55 569
TOTAL1 : PROGRAMME = N127, VILLENVOY 50 RUE A.BRIAND	579 265	159 456	419 809
TOTAL1 : PROGRAMME = N132, MEAUX G.RENARD"CLOS GODET"	2 337 800	976 626	1 361 173
TOTAL1 : PROGRAMME = N134, VILLENVOY ZAC CENTRE/PARC 2 TR	2 877 215	1 308 755	1 568 460
TOTAL1 : PROGRAMME = N140, MEAUX 104 FBG ST.NICOLAS	278 877	128 391	150 486
TOTAL1 : PROGRAMME = N160, TORCY ZAC CTX DE MAUBUEE	2 196 152	1 007 012	1 189 141
TOTAL1 : PROGRAMME = N161, MEAUX 21 RUE NEUVE 10 LOGTS	269 492	132 592	136 900
TOTAL1 : PROGRAMME = N168, MEAUX MME DASSY 113 PARKINGS	28 616	7 925	20 691
TOTAL1 : PROGRAMME = N169, MEAUX 1 ALLEE N. BACHELIER	91 313	38 486	52 827
TOTAL1 : PROGRAMME = N173, VILLEPARISIS 13 RUE DE RUZE	103 012	103 012	0
TOTAL1 : PROGRAMME = N184, MEAUX 5 RUE PAUL PRUNET	317 371	67 822	249 549
TOTAL1 : PROGRAMME = N185, RESIDENCE L EGLISE MEAUX PC	77 426	23 560	53 867
TOTAL1 : PROGRAMME = P051, TRILPORT ZAC MERE GRAND	345 875	112 979	232 896
TOTAL1 : PROGRAMME = P085, VILLENVOY 14 BIS CH.DE PARIS	2 042 704	810 231	1 232 473
TOTAL1 : PROGRAMME = P141, MEAUX ZAC DU LUXEMBOURG	4 097 835	1 391 472	2 706 362
TOTAL1 : PROGRAMME = P154.1, CREGY LES MEAUX 37 LOGTS	3 287 653	1 198 261	2 089 392
TOTAL1 : PROGRAMME = P154.2, CREGY LES MEAUX 70 LOGTS	5 186 229	1 692 354	3 493 875
TOTAL1 : PROGRAMME = P180, MX 1-3-5 RUE DES FUSILLIERS	97 553	0	97 553
TOTAL1 : PROGRAMME = P188, VILLENVOY 6 RUE DE LAGNY	126 446	34 709	91 737
TOTAL1 : PROGRAMME = P194, ILOT CAPUCINE	4 379 228	1 252 743	3 126 485
TOTAL1 : PROGRAMME = P195.3, MX SQ.DE LA HALLE/A.D'AUBIGNE	2 145 768	529 654	1 616 114
TOTAL1 : PROGRAMME = P195.4, MX SQ. AMYOT/ AICARD	2 145 869	529 726	1 616 143
TOTAL1 : PROGRAMME = P196, ILOT BLEUET	4 658 569	1 285 277	3 373 292

A, S 

TOTAL1 : PROGRAMME = P197, ILOT ACACIA	4 440 641	1 129 902	3 310 740
TOTAL1 : PROGRAMME = P198, ILOT CHAMPAGNE	5 989 080	1 251 014	4 738 067
TOTAL1 : PROGRAMME = P200, MEAUX ALBRET/ABOUT	6 007 393	876 364	5 131 029
TOTAL1 : PROGRAMME = P202, MEAUX ILOT CHEVERNY	5 215 973	930 539	4 285 434
TOTAL1 : PROGRAMME = P203, TRILPORT VILLA LEO	892 565	148 437	744 129
TOTAL1 : PROGRAMME = P205, MEAUX ILOT CORNOUAILLE	5 894 646	952 188	4 942 458
TOTAL1 : PROGRAMME = P206, MX CAMARGUE CREAT.2 LGTS PLUS	107 423	22 738	84 685
TOTAL1 : PROGRAMME = P211, RUE PH DE VITRY - 40LOGT	6 278 289	390 710	5 887 579
TOTAL1 : PROGRAMME = P212, MEAUX RUE BASTIE - 25LOGTS	5 053 982	416 111	4 637 871
TOTAL1 : PROGRAMME = P213, MEAUX MONT THABOR	9 068 133	229 328	8 838 805
TOTAL1 : PROGRAMME = P214, RUE DU GAST MEAUX - 22 LOGTS	3 790 128	199 189	3 590 939
TOTAL1 : PROGRAMME = P215, AV DE LA CONCORDE MEAUX 40 LOG	5 530 886	393 431	5 137 454
TOTAL1 : PROGRAMME = P220, MEAUX - ILOT CHAPPE	11 093 543	406 140	10 687 403
TOTAL1 : PROGRAMME = P221, VILAR/FOCH RES.LES MARECHAUX	11 142 359	186 747	10 955 612
TOTAL1 : PROGRAMME = P222, CONSTRUCTION RES BLERIOD	6 928	0	6 928
TOTAL1 : PROGRAMME = P223, MONT THABOR II MX - VEFA	6 636 021	413 148	6 222 873
TOTAL1 : PROGRAMME = P226, RES.LES MOULINS-VEFA (EX LIDL)	15 034 663	71 685	14 962 977
TOTAL1 : PROGRAMME = P227, ILOT ARTOIS MX	209 466	0	209 466
TOTAL1 : PROGRAMME = P228, ST LAZARE MX - 80 LOGTS	186 256	0	186 256
TOTAL1 : PROGRAMME = P229, BLERIOD MX - LOGTS/LOC ASS/BUR	10 848	0	10 848
TOTAL1 : PROGRAMME = P230, COLBERT 4 MX - CONST LOC ASSOC	8 295	0	8 295
TOTAL1 : PROGRAMME = R006, BEAUVAL CHENON/ARGON PARK.	119 114	69 285	49 830
TOTAL1 : PROGRAMME = R007, BUFFON/GDE ILE INTERPHONES	156 933	156 933	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R009, PATRIMOINE CONTACT RADIO	94 728	94 728	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R010, ILN ETANCHEITE TERRASSES	40 292	40 292	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R011, INFO TOUS LOCATAIRES	13 797	13 797	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R012, GRANDE ILE REHAB.	1 214 317	1 214 317	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R013, FOCH/DUNANT REHAB.	2 450 125	2 450 125	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R024, AQUITAINE COMMERCES	8 896	8 896	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R032, PARC FROT REHAB.	1 792 403	1 792 403	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R034, P.L.R. REHABILITATION	3 894 210	3 894 210	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R036, BEAUVAL - GDE ILE REHAB LEGERE	1 693 213	1 693 213	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R037, BEAUV,7 TOURS HALLS 1ERE T.	376 153	376 153	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R037/8	940 322	940 322	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R038, BEAUV.7 TOURS HALLS 2EME T.	93 899	93 899	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R039, BUFFON 6 RAVALEMENT	10 705	10 705	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R040, ILN HALLS	26 934	26 934	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R042, BEAUV.ARG.AQUIT.DESENF.1TR	644 892	644 892	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R043, BEAUV.ALSACE ANJOU PARK.	258 827	258 827	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R051, PARKING BEAUVAL.	83 722	49 675	34 047
TOTAL1 : PROGRAMME = R057, FROT VERT LOCAL BOULANGERIE	14 604	14 604	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R058, P.L.R.RENFORC.PORTES	435 016	435 016	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R062, FROT VERT LOCAL ASS.CAP	37 218	37 218	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R070, IUT TRVX AMELIORATION	115 744	115 744	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R075, REHAB.LEGERE TOUR ARGONNE	897 042	897 042	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R079, BEAUVAL 100 LOGTS DIFFUS	904 232	904 232	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R087, PLR BT.LOGTS + COMMUNS	100 861	100 861	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R088.1, ARGONNE LOGTS + COMMUNS	944 037	944 037	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R088.2, CAMARGUE LOGTS + COMMUNS	1 980 788	1 980 788	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R088.3, CHAMBORD LOGTS + COMMUNS	1 951 845	1 951 845	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R088.4, ALBRET LOGTS + COMMUNS	1 957 414	1 957 414	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R088.5, ALSACE LOGTS + COMMUNS	1 690 909	1 690 909	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R088.6, ANJOU LOGTS + COMMUNS	1 875 946	1 875 946	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R088.7, AQUITAINE LOGTS + COMMUNS	1 397 793	1 397 793	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R090.1, BUFFON BAT2 LOGTS + COMMUNS	26 709	26 709	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R090.2, BUFFON BAT4 LOGTS + COMMUNS	3 725	3 725	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R090.3, BUFFON BAT6 LOGTS + COMMUNS	14 728	14 728	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R090.4, BUFFON BAT8 LOGTS + COMMUNS	63 560	63 560	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R090.5, BUFFON BAT10 LOGTS+COMMUNS	25 857	25 857	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R090.6, BUFFON BAT12 LOGTS+COMMUNS	32 534	32 534	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R091, ESPACE DUNANT	16 040	16 040	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R112, GDE ILE CREATION PARKINGS	46 099	46 099	0

9
Aib

TOTAL1 : PROGRAMME = R114.1, REHAB.SQ.ABOUT/ALDEBARAN	1 138 513	1 138 513	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R114.2, REHAB.SQ.ADAM DE LA HALLE 1TR	881 743	881 743	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R114.3, REHAB.SQ.AUBIGNE/AICARD 2TR	1 843 812	1 843 812	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R114.4, REHAB.SQ.AMYOT 3EME TR	947 396	858 820	88 576
TOTAL1 : PROGRAMME = R118.1, RES. FOCH BAT.1	62 044	62 044	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R118.2, RES. FOCH BAT.2 CAGE 1 ET 2	64 861	64 861	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R118.3, RES. FOCH CAGE 3 ET BAT.3	153 504	153 504	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R118.4, RES. FOCH BAT.4	96 607	96 607	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R118.5, RES. FOCH BAT. 5 ET 6	105 242	83 815	21 427
TOTAL1 : PROGRAMME = R118.6, VIEUX DUNANT BAT.1	93 608	93 608	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R118.7-8	265 791	265 791	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R119.1, 2-4-6 BUFFON REMPL. MENUIS EXT	516 897	516 897	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R119.2, 8 BUFFON REMPL. MENUIS. EXT.	366 573	366 573	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R119.3, 10-12 BUFFON REMPL. MENUIS EXT	506 109	506 109	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R122, MEAUX PARC FROT REHAB 250 LG	2 611 095	1 287 024	1 324 071
TOTAL1 : PROGRAMME = R123, MEAUX RES PROVENCE REHAB	103 298	92 018	11 280
TOTAL1 : PROGRAMME = R124, MEAUX REHAB BUFFON - BEAUVAL	3 857 669	1 805 992	2 051 676
TOTAL1 : PROGRAMME = R130, TRILPORT MERE GD - AMEN APF	258 295	258 295	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R132, REIMPLANTATION VIE ET FAMILLE	80 954	80 954	0
TOTAL1 : PROGRAMME = R135, RESIDENT. ARGONNE/AQUITAINE	1 483 225	1 275 574	207 652
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/01, OPAC BLD COSMONAUTES AMELIOR 1	1 188	329	860
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/02, OPAC BLD COSMONAUTES AMELIOR.2	35 180	17 288	17 891
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/03, OPAC COSMONAUTES CONTRO ACCES	20 599	5 257	15 342
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/04, OPAC COSMONAUTES-AMNGT. RDC	160 983	131 872	29 111
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/05, CREATION 2ND PARKING SIEGE	6 087	0	6 087
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/06, SIEGE MEAUX - ASCENSEUR	36 130	15 255	20 875
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/07, TRVX INFO SALLE REUNION SIEGE	16 323	1 796	14 527
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/09, TRX ACCESS HANDICAPES SIEGE	30 970	2 478	28 493
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/11, CREATION DOUCHE AU SOUS-SOL	4 744	356	4 388
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/12, SIEGE - BORNES ELECTRIQUES	28 353	1 701	26 652
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/13, 69 DUNANT-AMNGT LOC OCAM	99 907	1 565	98 341
TOTAL1 : PROGRAMME = SIEG/14, SIEGE-TX AMNGT S/RAPAT.AGCES	336 096	1 543	334 554
TOTAL GÉNÉRAL	352 206 042	147 757 033	204 449 010

AM

MARCHES ENTRETIEN PAYS DE MEAUX HABITAT

MISE A JOUR PAR LA DJAC LE : 26 mars 2019

13/05/19

	Objet	Nom.	Entreprise	Montant € HT annuel hors révision (index 0)	Date effet	Durée /mois	Prochaine Échéance	Nombre de jours avant prochaine échéance	Reconduction	Modalité dénonc.	Observations
AOO 36/2014 DP	Détartrage, curage, nettoyage et dégorgeement des réseaux d'eaux usées, vannes et pluviales et entretien des pompes de relevage du patrimoine de Meaux Habitat lot n°1 - détartrage, curage, nettoyage et dégorgeement des réseaux d'eaux usées, vannes et pluviales	74.01	SNAVEB 7/9 impasse des Artisans 77100 MEAUX	26 005,67 € ht / AN + PARTIE UNITAIRE SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2015	12	31/12/2019	228			<u>4 avenants</u> FIN AU 31/12/2019 Marché relancé en groupement d'achat PMH/SAIEM en 2019 pour prise d'effet 1/01/2020
AOO 37/2014 DP	Détartrage, curage, nettoyage et dégorgeement des réseaux d'eaux usées, vannes et pluviales et entretien des pompes de relevage du patrimoine de Meaux Habitat lot n°2 - entretien des pompes de relevage	81.10	SNAVEB 7/9 impasse des Artisans 77100 MEAUX	7 979,80 € ht / AN + PARTIE UNITAIRE SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2015	60	31/12/2019	228			<u>2 avenants</u> FIN AU 31/12/2019 Marché relancé en groupement d'achat PMH/SAIEM en 2019 pour prise d'effet 1/01/2020
AOO 35/2014 DP	Marché de location, entretien et relevé des compteurs d'eau sur le patrimoine de Meaux Habitat	81.31	TECHEM	135 046,12 € ht / AN + 1 737,00 € ht / AN + partie unitaire sans montant minimum ni maximum	01/01/2015	120	31/12/2024	2028			<u>11 avenants</u>
AOO 26/2015 DP	Marché d'entretien et de travaux sur les installations de Ventilation Mécanique Contrôlée du patrimoine de Meaux Habitat		COFELY - GDF/SUEZ	<u>Tranche ferme</u> 210 157,00 € HT sur la durée du marché 153 985,50 € HT pour les travaux de remise à niveau <u>tranche conditionnelle</u> 41 220 € HT pour la mise en place des équipements de télésurveillance 19525 € HT sur la durée du marché pour la gestion des équipements de télésurveillance + partie unitaire	01/07/2015	54	31/12/2019	228			<u>7 avenants</u> Marché relancé en groupement d'achat PMH/SAIEM en 2019 pour prise d'effet 1/01/2020
MAPA 27/2015 DP-DFI	Marché de location, entretien et relevé des compteurs de calories - patrimoine de Meaux Habitat	81-31	TECHEM	sur BPU Sans montant minimum et avec un montant maximum de 206 900 € HT	01/07/2015	114	31/12/2024	2028			
AOO 28/2015 DDEV	Travaux d'adaptation de logements pour des personnes âgées ou handicapées sur le patrimoine de Meaux Habitat		ACORUS 22 rue Léon Jouhaux 77183 CROISSY BEAUBOURG	sur BPU Sans montant minimum et avec un montant maximum de 900 000 € HT	07/07/2015	12	06/07/2019	53	3 x 12 (2019)		fin au 06/07/2019
AOO 31/2016 DP	Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage de type PF et PFI	81.26	ENGIE Cofely 4 rue de l'Eclipse 95800	CERGY	01/07/2016	60	30/06/2021	767			<u>4 avenants</u>
AOO 45/2016 DP	Marché d'entretien des chauffe-eau gaz, chauffe-bains gaz et des chaudières murales à gaz du patrimoine de Meaux Habitat	81.26	PROXISERVE 18 avenue Léon Gaumont - 75020 PARIS	53594,00 € ht / an + partie unitaire sans montant minimum ni maximum	01/01/2017	12	31/12/2019	228	3 x 12 (2020)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 50/2016 DG	Marché de location, pose et entretien de matériels relatif à la protection des logements vacants ou sinistrés de Meaux Habitat et prestations associées	30-15	VPSITEX 8 rue Bernard Buffet - 75017 PARIS	sur BPU Sans montant minimum et sans montant maximum	01/01/2017	12	31/12/2019	228	3 x 12 (2020)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 46/2016 DP	Marché d'entretien des ouvrages d'étanchéité pour toitures terrasses ou toitures inclinées à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Meaux Habitat		Sarl COBAT 76 boulevard Robert Schuman	14 615 € HT / an + selon BPU pour les prestations hors forfait	01/01/2017	12	31/12/2019	228	3 x 12 (2020)	expresse 3 mois 30/09/2019	<u>4 avenants</u>
AOO 51/2016 DP	Prestations de désodorisation, curage et désinfection des colonnes vide-ordures, désinfection et blanchiment des locaux vide-ordures, désinsection, désinfection, dératisation, traitement anti-souris, anti-pigeons, et anti hyménoptères à réaliser dans les logements et les parties communes du patrimoine de Meaux Habitat.	73-07	SAS HTPÉ 42 rue de L'union 93000 Bobigny	40 180,96 € HT/an + selon BPU pour les prestations unitaires	01/01/2017	12	31/12/2019	228	3 x 12 (2020)	expresse 3 mois 30/09/2019	<u>5 avenants</u>
MAPA 01/2017 DP	Travaux de réfection de cloisons sur le patrimoine de Beaulieu à Meaux		3 CDB 7 rue des Clos - ZI Nord - 77100 Meaux	sans montant minimum et avec un montant maximum de 208 900 € HT	05/01/2017	12	31/12/2019	228	3 x 12 (2020)	expresse 3 mois 30/09/2019	
MAPA 08/2017 DP	Vérification périodique et maintenance des aires de jeux sur le patrimoine de Meaux Habitat	84-02	ECOGOM 26 rue d'Etrun à Maroëuil 62161	838,08 € HT / an + partie unitaire sans montant minimum et avec un montant maximum de 20 000 € HT / an	19/01/2017	12	31/12/2019	228	3 x 12 (2020)	expresse 3 mois 30/09/2019	<u>1 avenant</u>

A, L

Entretien

MISE A JOUR PAR LA DJAC LE : 26 mars 2019

13/05/19

	Objet	Num.	Entreprise	Montant € HT annuel hors révision (index 0)	Date effet	Durée /mois	Prochaine Échéance	Nombre de jours avant prochaine échéance	Reconduction	Modalité dénonc.	Observations
AOO 41/2017 DP	Prestations de nettoyage et de débarras d'encombrants sur le patrimoine immobilier de PAYS DE MEAUX HABITAT Lot n°4 - prestations spécifiques de nettoyage et de débarras d'encombrants sur l'ensemble du patrimoine de PAYS DE MEAUX HABITAT	73-01	SM NETTOYAGE 37 allée des platanes 77100 MEAUX	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3 x 12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 23/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°1 - mono-attributaire - menuiseries bois		SMA 12 ZAC des 18 Arpents 77169 BOISSY LE CHATEL	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 24/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°3 - multi-attributaire - électricité et réseaux de distribution télévisuelle		DEOUST 5 rue Louis Berthollet 10 000 TROYES	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 25/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°3 - multi-attributaire - électricité et réseaux de distribution télévisuelle		INEO NORD PICARDIE 6 avenue Henri Adnot - BP 10127 60201 COMPIEGNE	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 26/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°4 - multi-attributaire - PLOMBERIE		ENDROS 1 rue Edmond Michallet 93360 NEUILLY PLAISANCE	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 27/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°4 - multi-attributaire - PLOMBERIE		GECOP 10 rue Volta 94140 ALFORTVILLE	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 28/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°4 - multi-attributaire - PLOMBERIE		UTB 159 avenue Jean Lofève 93895 PANTIN Cedex	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 29/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°5 - multi-attributaire - PEINTURE, REVETEMENT MURAL et REVETEMENT DE SOLS		PEINTISOL 1 bis rue du Coq Gaulois BP 63 - 77253 BRIE COMTE ROBERT Cedex	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 30/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°5 - multi-attributaire - PEINTURE, REVETEMENT MURAL et REVETEMENT DE SOLS		NORD DECORATION 69 avenue Henri Dunant BP 137 - 77107 MEAUX Cedex	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 31/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°5 - multi-attributaire - PEINTURE, REVETEMENT MURAL et REVETEMENT DE SOLS		LES PEINTURES PARISIENNES 7 rue du Moulin des Bruyères 92400 COURBEVOIE	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 32/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°6 - mono-attributaire - métallerie - serrurerie		SMA 12 ZAC des 18 Arpents 77169 BOISSY LE CHATEL	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 33/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°7 - mono-attributaire - Menuiseries et fermetures en PVC et Alu		PRESTA 32 bis allée des platanes 77100 MEAUX	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 34/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°8 - multi-attributaire - VRD, maçonnerie, plâtrerie, carrelage		COPROM 293/295 Bd Saint Denis - 92400 COURBEVOIE	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 35/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°8 - multi-attributaire - VRD, maçonnerie, plâtrerie, carrelage		3CDB 54 allée des Platanes 77100 MEAUX	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 36/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°9 - mono-attributaire - couverture		GECOP 10 rue Volta 94140 ALFORTVILLE	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 37/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°10 - mono-attributaire - Eclairage extérieur		SDEL Travaux extérieurs IDF 14 rue de la bonne rencontre 77860 QUINCY VOISINS	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 38/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°2 - mono-attributaire - VITRERIE		MIROITERIE GENERALE DE MEAUX 4 rue de la Halotte 77470 TRILPORT	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 39/2017 DP	Marché d'entretien, de grosses réparations et travaux neufs assimilés à réaliser sur l'ensemble du patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°11 - mono-attributaire - OUVERTURE DE PORTES		SMA 12 ZAC des 18 Arpents 77169 BOISSY LE CHATEL	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	01/01/2018	12	31/12/2019	228	3x12 (2021)	expresse 3 mois 30/09/2019	
MAPA 04/2018 DP	Marché d'entretien et de dépannage des portes piétonnes, des portes automatiques de parking, barrières d'accès et portiers d'entrées d'immeubles sur le patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°1 - entretien et dépannage des portes piétonnes, des portes automatiques de parking et barrières d'accès		Société ImpaiRoussot 2 rue de la Patroire - bâtiment 2 - 78420 CARRIERES SUR SEINE	22063 euros HT / an + partie unitaire avec un montant maximum de 75 000 euros HT sur la durée du marché	31/01/2018	11	31/12/2019	228	1x12 (2019)	FIN AU 31/12/2019 Marché relancé en groupement d'achat PMH/SAIEM en 2019 pour prise d'effet 1/01/2020	

A, B

	Objet	Nom.	Entreprise	Montant € HT annuel hors révision (index 0)	Date effet	Durée /mois	Prochaine Échéance	Nombre de jours avant prochaine échéance	Reconduction	Modalité dénonc.	Observations
MAPA 05/2018 DP	Marché d'entretien et de dépannage des portes piétonnes, des portes automatiques de parking, barrières d'accès et portiers d'entrées d'immeubles sur le patrimoine de Pays de Meaux Habitat - lot n°2 - entretien et dépannage des portiers d'entrées d'immeubles		Société CV TEL 101 Boulevard Robert Schuman - 93190 LIVRY GARGAN	SANS MONTANT MINIMUM ET AVEC UN MONTANT MAXIMUM DE 75 000 EUROS HT sur la durée du marché	31/01/2018	11	31/12/2019	228	1x12 (2019)		<u>FIN AU 31/12/2019</u> 1 avenant Marché relancé en groupement d'achat PMH/SAIEM en 2019 pour prise d'effet 1/01/2020
AOO 18/2018 DP - DGL	Marché de pose, location, entretien et relevé des répartiteurs de frais de chauffage Patrimoine de Pays de Meaux Habitat	81-31	TECHEM 20 avenue Edouard Herriot 92350 LE PLESSIS ROBINSON	378 763,62 € HT	22/03/2018	82	31/12/2024	2028			
AOO 47/2018 DP	Vérification périodique réglementaire et maintenance des équipements de lutte et de protection contre l'incendie du patrimoine de Pays de Meaux Habitat	81-29	YCARS 5 rue des loups - 77360 VAIRES SUR MARNE	22955,13 € ht / an + partie unitaire sans montant minimum ni maximum	01/01/2019	12	31/12/2019	228	3x12 (2022)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 48/2018 DP	Prestations de nettoyage du patrimoine immobilier de Pays de Meaux Habitat Lot n°1 - prestations de nettoyage du patrimoine immobilier sur Meaux	73-01	LA REGIE DU PAYS DE MEAUX 9 allée des bruyères 77100 MEAUX	1 161 761,58 € ht / an + partie unitaire sans montant minimum ni maximum	01/01/2019	12	31/12/2019	228	3x12 (2022)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 49/2018 DP	Prestations de nettoyage du patrimoine immobilier de Pays de Meaux Habitat Lot n°2 - prestations de nettoyage du patrimoine immobilier Hors Meaux	73-01	EDS LABRENNE PRORETE 5 avenue Henri Collin - 92230 GENNEVILLIERS	58 447,17 € ht / an + partie unitaire sans montant minimum ni maximum	01/01/2019	12	31/12/2019	228	3x12 (2022)	expresse 3 mois 30/09/2019	<u>1 avenant</u>
AOO 50/2018 DP	Prestations de nettoyage du patrimoine immobilier de Pays de Meaux Habitat Lot n°1 - prestations de nettoyage du siège de Pays de Meaux Habitat	73-01	EDS LABRENNE PRORETE 5 avenue Henri Collin - 92230 GENNEVILLIERS	29 493,23 € ht / an + partie unitaire sans montant minimum ni maximum	01/01/2019	12	31/12/2019	228	3x12 (2022)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 52/2018 DP	Marché d'entretien des espaces verts et d'élagage sur le patrimoine de Pays de Meaux Habitat lot n°1 - entretien des espaces verts	84.02	ESPACES VERTS SERVICES 11 route de Marcilly 77165 SAINT SOUPLETS	118685,26 € HT / an + partie unitaire sans montant minimum ni maximum	01/01/2019	12	31/12/2019	228	3x12 (2022)	expresse 3 mois 30/09/2019	
AOO 53/2018 DP	Marché d'entretien des espaces verts et d'élagage sur le patrimoine de Pays de Meaux Habitat lot n°2 - élagage	84.02	ESPACES VERTS SERVICES 11 route de Marcilly 77165 SAINT SOUPLETS	marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum	01/01/2019	12	31/12/2019	228	3x12 (2022)	expresse 3 mois 30/09/2019	
MAPA 57/2018 DP	Marché de travaux et de maintenance sur les ascenseurs du Patrimoine de Pays de Meaux Habitat		OTIS 1 bis rue Maurice Hollande 51682 REIMS Cedex 2	3 346 410 euros HT	01/01/2019	12	31/12/2019	228	3x12 (2022)	expresse 3 mois 30/09/2019	


 Aij

Fournitures

MARCHES DE FOURNITURE PAYS DE MEAUX HABITAT

Type de consultation numéro de contrat	Objet	Nom.	Entreprise	Montant € HT annuel	Date effet	Durée /mois	Échéance	Recon duction	Modalité dénonc.	Observations
MAPA 33/2015 SRH	Marché de fourniture de bureau, de papier et de mobilier de bureau pour Meaux Habitat - lot 2 - fourniture de papier	15.02	INAPA	sans montant mini et avec un montant maxi de 206 900 € ht pour les lots 1, 2, 3 et 4	01/08/2015	12	31/07/2016	3X12 (2019)		fin au 31/07/2019 Marché relancé en 2019 en groupement d'achat avec la SAIEM
MAPA 34/2015 SRH	Marché de fourniture de bureau, de papier et de mobilier de bureau pour Meaux Habitat - lot 3 - fourniture de mobilier de bureau	25.02- 25.04- 25.05	MBS	sans montant mini et avec un montant maxi de 206 900 € ht pour les lots 1, 2, 3 et 4	01/08/2015	12	31/07/2016	3X12 (2019)		fin au 31/07/2019 Marché relancé en 2019 en groupement d'achat avec la SAIEM
MAPA 35/2015 SRH	Marché de fourniture de bureau, de papier et de mobilier de bureau pour Meaux Habitat - lot 4 - fourniture de bureau lot réservé à des entreprises adaptées	38.01	ANTILOPE	sans montant mini et avec un montant maxi de 206 900 € ht pour les lots 1, 2, 3 et 4	01/08/2015	12	31/07/2016	3X12 (2019)		fin au 31/07/2019 Marché relancé en 2019 en groupement d'achat avec la SAIEM
MAPA 36/2015 SRH	Marché de fourniture de bureau, de papier et de mobilier de bureau pour Meaux Habitat - lot 1 - fourniture de bureau	38.01	FIDUCIAL	sans montant mini et avec un montant maxi de 206 900 € ht pour les lots 1, 2, 3 et 4	01/09/2015	11	31/07/2016	3X12 (2019)		fin au 31/07/2019 Marché relancé en 2019 en groupement d'achat avec la SAIEM
MAPA 10/2016 DP	Marché de fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et produits dérivés pour Meaux Habitat		ALLO DICS 29 avenue des Morillons - BP 40080 - 95144 GARGES LES GONESSE Cedex	sur BPU Sans montant minimum et avec un montant maximum de 89 000 € HT	26/02/2016	12	31/12/2019	3 X 12 (2019)		fin au 31/07/2019 Marché relancé en 2019 en groupement d'achat avec la SAIEM
AOO 29/2016 DGL	Marché de fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés - Lot 1	13.01	SAVE 16 rue Gaillon 75002 PARIS	sans montant minimum et sans montant maximum	01/07/2016	36	30/06/2019			Nouveau marché prévu au 1/07/2019
AOO 30/2016 DGL	Marché de fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés - Lot 2	13.01	DIRECT ENERGIE 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS	sans montant minimum et sans montant maximum	01/07/2016	36	30/06/2019			Nouveau marché prévu au 1/07/2020
MAPA 26/2016 DP	Marché de maintenance et de fourniture de blocs motorisés tracteur pousseur pour les containers poubelles de Meaux Habitat	81-11	COTTREZ 10 avenue Antoine de St Exupéry 93126 LA COURNEUVE	sans montant minimum et avec un montant maximum de 89 900 euros HT	11/07/2016	12	10/07/2017	3 X 12 (2020)	expresse 3 mois 10/04/2019	
MAPA 11/2017 srh	Marché de location et de maintenance de 7 photocopieurs pour Meaux Habitat	36.01	ESUS	partie forfaitaire de 5600,04 euros HT + partie unitaire pour la maintenance (à la copie) - montant maximum pour l'ensemble des prestations 208 999,99 € HT	13/02/2017		08/03/2022			Voir dossier pour mise en place réelle des photocopieurs 1 avenant de transfert YONNE COPIE -> ESUS
MAPA 30/2018 DP	Marché de fourniture de matériaux de construction, de petits matériels et outillages pour l'entretien des résidences de Pays de Meaux Habitat - lot 1 - peinture	17.08	COULEURS DE TOLLENS	sans montant mini et avec un montant maxi de 220 900 € ht pour les lots 1, 2 et 3	08/06/2018	12	31/05/2019	2 X 12 (2021)	expresse 3 mois 10/3/2019	
MAPA 31/2018 DP	Marché de fourniture de matériaux de construction, de petits matériels et outillages pour l'entretien des résidences de Pays de Meaux Habitat - lot 2 - quincaillerie	20.03	TRENOIS DECAMPS	sans montant mini et avec un montant maxi de 220 900 € ht pour les lots 1, 2 et 3	08/06/2018	12	31/05/2019	2 X 12 (2021)	expresse 3 mois 10/3/2019	
MAPA 32/2018 DP	Marché de fourniture de matériaux de construction, de petits matériels et outillages pour l'entretien des résidences de Pays de Meaux Habitat - lot 3 - électricité	33.02	REXEL	sans montant mini et avec un montant maxi de 220 900 € ht pour les lots 1, 2 et 3	08/06/2018	12	31/05/2019	2 X 12 (2021)	expresse 3 mois 10/3/2019	
MAPA 55/2018 DP	Marché de fourniture de vêtements de travail pour Meaux Habitat	14.04	TRENOIS DECAMPS	sans montant mini et avec un montant maxi de 220 900 € ht	17/12/2018	12	16/12/2019	3 X 12 (2022)	expresse 3 mois 16/09/2019	Notification reçue par Trenois le 17/12/18
AOO 46/2018 DFI	Marché de fourniture et acheminement d'électricité et services associés - Lot n°6 - Basse tension profilé - PDL de catégorie C5 distribués par le réseau ENEDIS (ex tarifs bleus)	34.01	DIRECT ENERGIE 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS	sans montant mini et sans montant maximum	01/01/2019	36	31/12/2021			FIN 2020 PREVOIR NOUVEAU MARCHÉ POUR 2021
AOO 47/2018 DFI	Marché de fourniture et acheminement d'électricité et services associés - Lot n°9 - haute tension profilé et basse tension profilé - PDL de catégories C4 et C3 distribués par le réseau ENEDIS (ex tarifs verts et jaunes)	34.01	EDF	sans montant mini et sans montant maximum	01/01/2019	36	31/12/2021			FIN 2020 PREVOIR NOUVEAU MARCHÉ POUR 2021
AOO 20/2019 DFI	Fourniture et acheminement de gaz Naturel	13.01	ENGIE	sans montant mini et sans montant maximum	01/07/2019	42	31/12/2022			FIN 2021 PREVOIR NOUVEAU MARCHÉ POUR 2022

MS

MARCHES DRH-DFI-COMMUNICATION

Type de consultation et numéro du marché	Objet	Nom.	Entreprise	Montant € HT annuel	Date effet	Durée/ mois	Reconduction	Prochaine Échéance	Modalité dénonc.	Observations
Négocié 06/2015 DFI	Contrat de concession du droit d'usage de progiciels	67.04	AAREON	sans montant minimum et sans montant maximum	13/01/2015	240	12/01/2035			
Contrat SRH (budget DFI ?)	Contrat d'assistance Logiciel SAGE		DANPHIL	3 144,00 €	01/01/2012	12	31/12/2016			contrat reconduit automatiquement par période successive d'un an. Dénonciation 1 mois au moins avant date d'expiration.
MAPA 40/2015 SRH	Marché de formation pour le personnel de Meaux Habitat lot n°1 - formation générale pour le métier de gardien	78.05	AFPOLS	sans montant minimum et avec un montant maximum de 76 000 euros TTC	23/09/2015	12	22/09/2016	3 x 12 (2019)	FIN AU 22/09/2019	
MAPA 45/2015 DFI	Marché de fourniture d'imprimantes, de consommables et prestations de maintenance pour Meaux Habitat	36.05	GESTEC	sans montant mini et avec un montant maxi de 89 900 € ht	02/11/2015	12	01/11/2017	3X12 (2019)	FIN AU 01/11/2019	
AOO 17/2016 SRH	Exécution de prestations de services de formation professionnelle sur étagère et prestations associées	78.05	UGAP/CEGOS	SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM	07/04/2016	21	31/12/2017	possibilité reconduction 8 mois fin au 30/06/2018		
MAPA 29/2016 SRH	Etudes et assistance pour la remise en concurrence du marché de prévoyance des collaborateurs de Meaux Habitat	65-09	ACE CONSULTANTS	3200 € ht + partie unitaire (montant maximum de 89 999,99 € HT)	24/06/2016	67	31/01/2022			
AOO 47/2016 SRH	Marché d'assurance PREVOYANCE pour l'ensemble du personnel de droit privé de Meaux Habitat		MUTUELLE BLEUE	Taux 1,10 % estimatif : 223 360 euros HT sur la durée du marché	01/01/2017	60	31/12/2021			
MAPA 06/2017 SRH	Marché de location et de maintenance d'une machine à mise sous pli, d'une machine à affranchir et d'une balance pour le courrier lot n°1 - marché de location et maintenance d'une machine à mise sous pli	36.01 81.16	PITNEY BOWES	1404 € ht / An pour la location + 528 € HT pour la maintenance	01/02/2017	60	31/01/2022			
MAPA 07/2017 SRH	Marché de location et de maintenance d'une machine à mise sous pli, d'une machine à affranchir et d'une balance pour le courrier lot n°2 - marché de location et de maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance pour le courrier	36.01 81.16	PITNEY BOWES	1272 € ht / an pour la location et la maintenance + partie unitaire pour la fourniture de consommables (montant maximum de 4000 € HT / an)	09/03/2017	60	08/03/2022			
MAPA 11/2017 SRH	Marché de location et de maintenance de 7 photocopieurs pour Meaux Habitat	36.01 81.16	YONNE COPIE	28000,20 + partie unitaire pour la maintenance	09/03/2017	60	08/03/2022			
MAPA 17/2017 SRH	Etudes et assistance pour la remise en concurrence du marché de frais de santé des collaborateurs de Pays de Meaux Habitat	65-09	ACE CONSULTANTS	3000 € ht + partie unitaire (montant maximum de 89 999,99 € HT)	15/05/2017	57	31/01/2022			
AOO 22/2017 SRH SRH	Marché d'assurance complémentaire santé pour l'ensemble des collaborateurs de PAYS DE MEAUX HABITAT	65-02	Grpt COLLECTEAM (mandataire) / GENERALI	sans montant minimum ni montant maximum	01/01/2018	48	31/12/2021			


 A15

Type de consultation et numéro du marché	Objet	Nom.	Entreprise	Montant € HT annuel	Date effet	Durée/ mois	Reconduction	Prochaine Échéance	Modalité dénonc.	Observations
MAPA 21/2018 DG - service communication SRH	Réalisation d'une enquête de satisfaction relative à la perception des locataires de Pays de Meaux Habitat du service rendu	70-05	INIT	Forfait de 9358 euros HT / an + partie unitaire sans montant minimum et avec un montant maximum de 5000 euros HT	02/04/2018					
Négocié 23/2018 DFI	prestations de maintenance, de support de progiciels et de suivi produits	67.06	AAREON	91 793,22 € HT / an + partie unitaire	16/04/2018					
MAPA 24/2018 DG / com	Marché de conception graphique de supports de communication pour Pays de Meaux Habitat	72.06	P COM PRESSE	sans montant minimum et avec un montant maximum de 24 900 euros HT	01/05/2018	12	30/04/2019	3X12 (2022)	expresse 3 mois 31/01/2018	
Négocié 27/2018 DFI	Marché d'assistance des progiciels Salvia Financements / Salvia Patrimoine / Salvia Réglemenaires	67.06	SALVIA DEVELOPEMENT	15 473,00 € HT / an + partie unitaire	01/01/2018	12	31/12/2018	3X12 (2021)	reconduction tacite	
Négocié 29/2018 DFI - SRH	Etudes et assistance pour les marchés de télécommunications de Pays de Meaux Habitat	63.07	PROMESSOR Tour Franklin - Défense 8 100-101 Quartier Boieldieu 92042 PARIS LA DEFENSE Cedex	Tranche 1 - 1857,79 Tranche 2 - 911,90 Tranche 3 - 1553,82 Tranche 4 - 677,94 Tranche 5 - 1249,86 Tranche 6 - sur BPU (maximum sur la totalité des tranches 25 000 euros HT)	25/05/2018	16	30/09/2019			durée de 16 mois pour les tranches 1, 2, 3, 4, 5 et 21 mois si affermissement de la tranche 6 + 3 reconductions de 12 mois.
MAPA 02/2019 DG - service communication SRH	Réalisation d'une enquête de satisfaction relative à la perception des locataires de Pays de Meaux Habitat du service rendu	70-05	INIT	Forfait de 9414 euros HT / an + partie unitaire sans montant minimum et avec un montant maximum de 5000 euros HT	11/02/2019					
MAPA 14/2019 SRH	Accord cadre pour la fourniture de services de téléphonie mobile pour Pays de Meaux Habitat	63-02	BOUYGUES TELECOM	sans montant minimum et avec un montant maximum de 150 000 euros HT	01/03/2019	36	28/02/2022			12 mois + 2 reconductions tacites de 12 mois

AS
ep

Marché service

MARCHE DE SERVICE

Type de consultation et numéro de marché	Objet	Nom.	Entreprise	Montant € HT annuel	Date effet	Durée/ mois	Prochaine Échéance	Reconduction	Modalité dénonc.	Observations
Marché négocié 43/2011 DDEV DGAP	Service d'interphonie et de contrôle d'accès via le réseau de télécommunication GSM/GPRS/3G de l'opération SFR - Résidence Buffon - 2-4-6-8-10- et 12 rue Louis Blériot à Meaux		NORALSY	4278,00 € ht / AN + partie unitaire	15/04/2011	60	14/04/2016			après la période de 60 mois, reconduction tacite par période de 12 mois.
convention fibre optique	Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique		ORANGE		13/12/2013	240	12/12/2033			au terme des 20 ans, reconduction tacite pour une durée indéterminée résiliation : prévus de 12 mois avant le terme de la convention, prévus de 12 mois une fois la convention renouvelée
MAPA 16/2015 SRH / DP / DJAC	Marché de conseil et d'assistance en matière d'assurances pour Meaux Habitat	65.09	VERSPIEREN	995 € HT pour la tranche ferme 2 555 € HT pour la tranche conditionnelle 1 11 990 € HT pour la tranche conditionnelle 2	02/04/2015	56 1/2	31/12/2019			Ne pas relancer - prendre en compte les marchés d'assurance de la SAIEM
MAPA 31/15 DFI	Marchés pour les mandats de commissaire aux comptes titulaire et suppléant de Meaux Habitat pour les exercices 2015 à 2020 <u>commissaire aux comptes titulaire</u>	66.04	SEMAPHORES AUDIT ETOILE	18150 € ht / an + partie unitaire	27/07/2015	72	06/2021			A dénoncer dans le cadre du projet de fusion
MAPA 32/15 DFI	Marchés pour les mandats de commissaire aux comptes titulaire et suppléant de Meaux Habitat pour les exercices 2015 à 2020 <u>commissaire aux comptes suppléant</u>	66.04	AEQUITAS	14800 € ht / an + partie unitaire	27/07/2015	72	06/2021			A dénoncer dans le cadre du projet de fusion
AOO 49/2015 SRH	Marchés d'assurances pour Meaux Habitat Lot n°1 - Responsabilité civile et risques annexes	65.07	SMACL ASSURANCES	4 198,84 € TTC/an	01/01/2016	48	31/12/2019			1 avenant Fin des marchés 31/12/2019 - prise en compte des marchés d'assurance de la SAIEM
AOO 50/2015 SRH	Marchés d'assurances pour Meaux Habitat Lot n°2 - Responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux	65.07	Groupement SAGA / CNA	2 321,70 € TTC/an	01/01/2016	48	31/12/2019			1 avenant Fin des marchés 31/12/2019 - prise en compte des marchés d'assurance de la SAIEM
AOO 51/2015 SRH DP	Marchés d'assurances pour Meaux Habitat Lot n°4 - Dommages aux biens et risques annexes	65.01	AXA France IARD	157 414,53 € TTC/an	01/01/2016	48	31/12/2019			3 avenants Fin des marchés 31/12/2019 - prise en compte des marchés d'assurance de la SAIEM
AOO 52/2015 SRH DFI	Marchés d'assurances pour Meaux Habitat Lot n°5 - Assurances Bris de machine et tous risques informatiques	65.01	SMACL ASSURANCES	2 307,75 € TTC/an	01/01/2016	48	31/12/2019			Voir si quelque chose est prévu pour la SAIEM
MAPA 01/2016 DDEV	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat en faveur des personnes défavorisées ou des personnes âgées ou handicapées sur le patrimoine de Meaux Habitat	71.03	SOLIHA Seine et Marne	Sans montant minimum et avec un montant maximum de 89 900 euros HT	07/01/2016	12	31/12/2018	3 x 12 (2019)		FIN AU 31/12/2019 Consultation à lancer en groupement PMH/SAIEM en 2019 pour prise d'effet au 1/01/2020
MAPA 09/2016 DP	Marché d'assistance pour la mise en concurrence, la mise en place, le suivi des prestations d'entretien, de grosses réparations et les travaux d'amélioration des installations de distribution de chaleur, d'eau chaude sanitaire et de ventilation sur le patrimoine de Meaux Habitat	70.08	SERMET	107350,00 euros HT	24/02/2016	18	31/08/2018	4 x 12 (2021)	express 3 mois 01/04/2019	Le marché pourra faire l'objet de quatre reconductions express pour des périodes allant du 1 juillet de l'année N au 31 août de l'année N+1 (date de remise du rapport de synthèse annuel)
AOO 18/2016 DGL	Marché de déménagement des locataires des tours Alsace, Anjou et Albret dans le cadre des projets de démolition - Quartier de Beauval à Meaux	61.09	DEMEPOOL Distribution	sans montant minimum ni maximum	25/04/2016	12	24/04/2018	3 x 12 (2020)		FIN AU 24/04/2020

CP

7/16

marché service

Type de consultation et numéro de marché	Objet	Nom.	Entreprise	Montant € HT annuel	Date effet	Durée/ mois	Prochaine Échéance	Reconduction	Modalité dénonc.	Observations
MAPA 21/2016 DGL	Evaluation et suivi social des relogements des locataires des bâtiments Alsace, Anjou et Albret - Quartier de Beauval à meaux	76.00	ARILE (anciennement BAIL)	sans montant minimum et avec un montant maximum de 208 900 euros HT	04/05/2016	12	03/05/2018	3 x 12 (2020)		1 avenant FIN AU 03/05/2020
MAPA 24/2016 DP	Gestion des appels téléphoniques et des téléalarmes des ascenseurs pour Meaux Habitat	72.12	SOFRATEL 59111 BOUCHAIN	17883 euros HT / an	01/08/2016	12	31/07/2019	3 x 12 (2020)	express 3 mois 30/04/2019	
MAPA 10/2017 DDEV	Prestations topographiques et de géomètre expert pour Meaux Habitat	71.03	SOGEFRA SARL	sans montant minimum et avec un montant maximum de 208 900 euros HT	07/02/2017	12	31/12/2019	3 x 12 (2020)	express 3 mois 30/09/2019	
AOO 14/2017 DP - DDEV	Prestations de diagnostics techniques immobiliers à effectuer sur le patrimoine de Pays de Meaux Habitat	79.02	AC ENVIRONNEMENT	sans montant minimum ni maximum	21/04/2017	12	20/04/2018	3 x 12 (2021)	express 3 mois 20/01/2020	
MAPA 10/2018 DG - SRH - Serv. Com	Marché de fourniture et impression de divers documents pour Pays de Meaux Habitat - lot 2 - fourniture et impression de d'enveloppes pour mise sous plis	82-04	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE	sans montant minimum et avec un montant maximum de 208 900 euros HT sur l'ensemble des lots 1 à 6	01/02/2018	12	31/12/2019	3 X 12 (2022)	express 3 mois 30/09/2019	
MAPA 11/2018 DG - SRH - Serv. Com	Marché de fourniture et impression de divers documents pour Pays de Meaux Habitat - lot 3 - fourniture et impression de d'enveloppes	82-04	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE	sans montant minimum et avec un montant maximum de 208 900 euros HT sur l'ensemble des lots 1 à 6	01/02/2018	12	31/12/2019	3 X 12 (2022)	express 3 mois 30/09/2019	
MAPA 12/2018 DG - SRH - Serv. Com	Marché de fourniture et impression de divers documents pour Pays de Meaux Habitat - lot 4 - fourniture et impression de papier à entête	82-04	COGPRINT	sans montant minimum et avec un montant maximum de 208 900 euros HT sur l'ensemble des lots 1 à 6	01/02/2018	12	31/12/2019	3 X 12 (2022)	express 3 mois 30/09/2019	
MAPA 13/2018 DG - SRH - Serv. Com	Marché de fourniture et impression de divers documents pour Pays de Meaux Habitat - lot 5 - fourniture et impression de supports	82-04	LES ATELIERS DEMAILLE	sans montant minimum et avec un montant maximum de 208 900 euros HT sur l'ensemble des lots 1 à 6	01/02/2018	12	31/12/2019	3 X 12 (2022)	express 3 mois 30/09/2019	
MAPA 06/2018 DG - SRH	Marché d'entretien des installations et équipements de téléphonie du siège et des agences de Pays de Meaux Habitat	63-04	ETIT	5400 euros HT / an + partie unitaire Montant maximum (partie unitaire + partie forfaitaire) 25 000 euros HT	30/01/2018	12	31/12/2019	2 X 12 (2021)	express 3 mois 30/09/2019	
MAPA 19/2018 DG - SRH	Prestations de sécurité des biens et des personnes et de surveillance générale d'ensembles immobiliers de Pays de Meaux Habitat	69-01	Sarl ADVANCE PROTECT	10 040 euros HT / an + partie unitaire Montant maximum (partie unitaire) 30 000 euros HT sur 4 ans	01/04/2018	12	31/03/2019	3 X 12 (2022)	express 3 mois 31/12/2019	
MAPA 26/2018 DP	Assistance pour la mise en place, le suivi du marché d'entretien des ascenseurs et pour les travaux de grosses réparations à effectuer sur les ascenseurs de PAYS DE MEAUX HABITAT	70.08	A2C Contrôle	52 675,00 euros HT + partie unitaire (sans mini et maxi 100 000 euros HT)	22/05/2018	19 1/2	31/12/2019	3 X 12 (2022)	express 3 mois 30/09/2019	
MAPA 54/2018 SRH	Marché d'assurance pour Pays de Meaux Habitat Assurance Flotte Automobile	65.03	SMACL ASSURANCES	25233,70 € TTC / an	01/01/2019	48	31/12/2022			
MAPA 16/2019 DG - SRH	Marché de fourniture et impression de divers documents pour Pays de meaux habitat - lot 1 fourniture et impression de divers documents	82-04	IMPRIMERIE CHAMPAGNAC	sans montant minimum et avec un montant maximum de 80 000 euros HT sur les lot 1 et 6	01/03/2019	10	31/12/2019	2 X 12 (2021)	express 3 mois 30/09/2019	
MAPA 16/2019 DG - DJRH	Marché de fourniture et impression de divers documents pour Pays de meaux habitat - lot 6 reprographie	82-04	CT COPY	sans montant minimum et avec un montant maximum de 80 000 euros HT sur les lot 1 et 6	01/03/2019	10	31/12/2019	2 X 12 (2021)	express 3 mois 30/09/2019	
MAPA 16/2014 DJAC	Marché de recouvrement de créances de Meaux Habitat sur les locataires partis avec dettes en non valeur		Sarl SOFRA	sans montant mini et avec un montant maximum de 206 900 € HT	01/06/2014	60	31/05/2019			FIN AU 31/05/2019
MAPA 11/2016 DDEV	Marché de recouvrement de créances de Meaux Habitat sur les locataires fraîchement partis		SOMECO Groupe Abri	Sans montant minimum et avec un montant maximum de 206 900 euros HT	11/03/2016	60	10/03/2021			1 avenant
MAPA 15/2017 DJAC	Marché d'ouverture de portes et de serrurerie suite à la reprise des logements - Patrimoine de Pays de Meaux Habitat	31.02	ATH FERMETURES	selon BPU SANS MONTANT MINI MAXI 89 900 € HT	01/05/2017	12	30/04/2018	3 X 12 (2021)	expresse 3 mois 31/01/2018	
MAPA 01/2019 DJRH	Marché de recouvrement de créances de Pays de Meaux Habitat sur les locataires partis avec dettes en non-valeur	79.02	DSO GROUP	selon BPU SANS MONTANT MINI MAXI 220 900 € HT	01/02/2019	60	31/01/2024			

MJ CP

MARCHES D'INVESTISSEMENT = OPERATIONS EN COURS AU 19/04/2019

Exercice Marché	No Marché	Début Marché	Nom Fournisseur	Objet du lot
2004	83	23/12/2004	URBATEC	MEAUX ZAC DES BERGES DE L'OURCQ / MAITRISE D'ŒUVRE
2009	7	26/01/2009	SO.LI.DE	MEAUX INSTALLATION DE GARDECORPS SUR LES TERRASSES / MAITRISE D'ŒUVRE
2010	26	30/04/2010	ARC 77	MEAUX INSTALLATION GARDE DUCORPS / COORDINATION SPS
2012	46	07/06/2012	CABINET BEC	CREATION LOTISSEMENT RUEBERTHELOT VAL FLEURI MEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2013	68	18/11/2013	QUALICONSULT SECURITE	DIAGNOSTIC AMIANTE DEMOLITIONARTOIS AUVERGNE MEAUX
2013	68	18/11/2013	QUALICONSULT SECURITE	DIAGNOSTIC AMIANTE DEMOLITIONARTOIS AUVERGNE MEAUX
2015	30	20/07/2015	GODET	REHABILITATION RESIDENCE76 RUE SAINT REMY MEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2016	5	11/02/2016	QUALICONSULT SECURITE	REHABILITATION RESIDENCE76 RUE SAINT REMY MEAUX / COORDINATION SPS
2016	25	08/06/2016	QUALICONSULT	SECURITE DES TERRASSES PATRIMOINE MEAUX HABITAT / BUREAU DE CONTRÔLE
2016	27	16/06/2016	FCID	TVX DEMOLITION 19 LOGS RESIDENCE BLERIOT BEAUVALÀ MEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2016	32	27/06/2016	LA FABRIQUE URBAINE	MAITRISE OEUVRE URBAINE ILOTALBRET ALSACE ANJOU
2016	35	20/10/2016	QUALICONSULT	CONST 50 LGS ILOT ARTOISAUVERGNE MEAUX / COORDINATION SPS
2016	37	20/10/2016	LESENR	CONST 80 LGS SAINT LAZAREMEAUX / ASSISTANT ENVIRONNEMENTAL
2017	10	06/02/2017	SOGEFRA	PRESTATION TOPOGRAPHIQUES ETDE GEOMETRE EXPERT PAYS MEAUXHABITAT
2017	12	20/04/2017	GINGER CBTP DEMOLITION	DEMOLITION PAR FOUROYAGE3TOURS ALBRET ALSACE ANJOUQUARTIER DE BEAUVAL / MAITRISE D'ŒUVRE
2017	16	25/04/2017	AC ENVIRONNEMENT	DIAGNOSTIC AMIANTE DEMOLITIONTOURS ALBRET ALSACE ANJOUQUARTIER BEAUVAL
2017	18	26/06/2017	SOL PROJET	CONSTRUCTION 80 LGS SAINTLAZARE QUARTIER GROSSE PIERRECHEMIN DU CANAL MEAUX / ETUDE DE SOLS
2017	21	20/09/2017	CABINET BEC	TRVX DE VIAB. CC COLBERT 3QUARTIER BEAUVAL A MEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2017	40	14/12/2017	AG. ARCHITECTURE LANCUIT	CONSTRUCTION DE 50 LOGEMENTSILOT ARTOIS MEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2018	2	11/01/2018	QUALICONSULT	CONSTRUCTION DE 50 LOGEMENTSILOT ARTOIS MEAUX / BUREAU DE CONTRÔLE
2018	7	24/01/2018	ARC 77	TRX DEMOLITION TOURS ALBRETALSACE ANJOU QUARTIER BEAUVALMEAUX / COORDINATION SPS
2018	8	24/01/2018	BUREAU VERITAS	TRX DEMOLITION TOURS ALBRETALSACE ANJOU QUARTIER BEAUVALÀ MEAUX / BUREAU DE CONTRÔLE
2018	16	02/02/2018	SAS ALPHA CONTROLE	TRAVAUX REHABILITATION HOTELMACE À MEAUX / BUREAU DE CONTRÔLE
2018	20	28/03/2018	SOL PROJET	CONST.50 LGS ILOT ARTOIS ANGLEDE LA R. ABELARD & DE LA SENTEABELARD À MEAUX / ETUDE DE SOLS
2018	22	05/04/2018	SOL PROJET	CONST. 50 LGS ILOT ARTOISANGLE DE LA RUE ABELARD ET DELA SENTE ABELARD À MEAUX / DIAGNOSTIC DE POLLUTION DES SOLS
2018	25	26/04/2018	VIBE ARCHITECTES	REHABILITATION RESIDENCE HOTELMACE 36 RUE SAINT REMY À MEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2018	35	18/06/2018	A.W.O GENAUX ARCHITECTES	OPERATION CONST. EQUIPEMENTTYPE LOCAUX ASSOCIATIFSCOLBERT 4 MEAUX BEAUVAL / ETUDE FAISABILITE
2018	36	18/06/2018	A.W.O GENAUX ARCHITECTES	OPERATION LOGEMENTS BUREAUXET LOCAUX ASSOCIATIFS BLERIOTQUARTIER B BEAUVAL A MEAUX / ETUDE FAISABILITE
2018	38	19/07/2018	ARC 77	TRX REHABILITATION HOTEL MACE36 RUE SAINT REMY MEAUX / COORDONNATEUR SPS
2018	40	03/09/2018	P.I.B.A	ILOT DUNANT ACCESSIONSOCIALE / AMO
2018	41	03/09/2018	CS BTP 51	TVX VIAB COLB.3 ET 4 ET MAILDES CORSES A MEAUX / COORDONNATEUR SPS
2018	42	30/01/2019	SAS ALPHA CONTROLE	AMENAG. EX AGENCE COLBERT ENPOLE MEDICAL 14 MAIL CORSEMEAUX / BUREAU DE CONTRÔLE
2018	43	03/09/2018	ARC/PÔLE	CONST. 80 LOGEMENTS ST LAZAREMEAUX (GROSSE PIERRE) / MAITRE D'ŒUVRE
2018	44	08/10/2018	P.I.B.A	ILOT BROSSARD FOCH GUYNEMERZAC DE L'ETANG AUX CYGNESACCESSION SOCIALE / AMO
2018	51	19/11/2018	AVENIR DECONSTRUCTION	TX DESAMANTAGE ET DEMOLITIONTOURS ALBRET ALSACE ANJOUQUARTIER BEAUVAL À MEAUX
2018	56	12/12/2018	TECO 2 PILOTAGE	REALISATION D' 1 POLE MEDICALEX AGENCE 14 MAIL DES CORSEMEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2019	6	30/01/2019	SAS ALPHA CONTROLE	AMENAG. EX AGENCE COLBERT ENPOLE MEDICAL 14 MAIL DES CORSEA MEAUX / BUREAU DE CONTRÔLE
2019	7	30/01/2019	ARC 77	AMENAG. EX AGENCE COLBERT ENPOLE MEDICAL-14 MAIL DES CORSEMEAUX / COORDONNATEUR SPS
2019	10	30/01/2019	CS BTP 51	CONST. 80 LGS SAINT LAZARE A MEAUX / COORDONNATEUR SPS
2019	11	30/01/2019	QUALICONSULT	COSNTRUCTION 80 LGS SAINTLAZARE MEAUX / BUREAU DE CONTRÔLE
2019	13	12/02/2019	CABINET BEC	TRX VIABILISATION ILOTS ALBRETALSACE ANJOU A MEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2019	15	20/02/2019	SOL PROJET	CONST. 80 LGS ILOT ST LAZARER. LOUPIERE/CHEMIN DU CANALMEAUX GROSSE PIERRE / ETUDE DE SOLS
2019	18	15/03/2019	MARGOT DUCLOT (mandataire)	CONST. 40 LGTS ILOT ARTOIS 2 QUARTIER BEAUVAL MEAUX / MAITRISE D'ŒUVRE
2019	19	19/03/2019	COBAT	FOURNITURE ET POSE DE GARDE CORPS TERRASSES PMH

CONVENTIONS PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

- 1)
 - Zac du parc Chenonceau : (Pour une durée de 16 ans)
 - Convention Publique d'Aménagement en date du 09/12/2004
 - Avenants en date du 01/12/2014 et 06/08/2017
- 2)
 - Zac des Berges de l'Ourcq : (Pour une durée de 16 ans)
 - Convention Publique d'Aménagement en date du 09/12/2004
 - Avenants en date du 01/12/2014 et 06/08/2017

ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

au 31/12/2018

Montants en Euros - Tableaux de type : TA.TECH

N° FICHE	LIBELLÉ	VALEUR BRUTE 2018	CUMUL REPRISE	VNC
	TOTAL 1 : COMPTE = 13110000, SUBVENTION EQUIPEMENT ETAT	29 218 116,89	18 359 493,92	10 858 622,97
	TOTAL 1 : COMPTE = 13120000, SUBVENTION EQUIPEMENT REGION	13 867 379,31	5 124 342,72	8 733 036,59
	TOTAL 1 : COMPTE = 13130000, SUBVENTION EQUIPEM DEPARTEMENT	3 764 608,05	1 499 646,12	2 264 961,93
	TOTAL 1 : COMPTE = 13140000, SUBVENTION EQUIPEM COMMUNE	4 888 795,23	2 257 256,70	2 631 538,53
	TOTAL 1 : COMPTE = 13150000, SUBVENTION ANRU	12 081 938,37	1 789 053,35	10 292 885,02
	TOTAL 1 : COMPTE = 13180000, SUBVENTION EQUIPEMENT AUTRES	744 252,32	435 009,84	309 252,48
	TOTAL 1 : COMPTE = 13200000, SUBVENTION P.E.E.C.	619 720,95	457 170,98	162 549,97
	TOTAL 1 : COMPTE = 13210000, SUBVENTION P.E.E.C. 8/9	591 926,12	373 745,70	218 182,42
	TOTAL GÉNÉRAL	65 766 749,24	30 295 720,33	35 471 028,91

opérations	année priv.	coût opération *	SUBV ANRU	%	Bailleur social *
phase 1 - Albret	2019	5 525 000	3 729 600	70%	1 795 400
phase 2 - Alaise/Aujo	2020	11 394 000	7 700 000	70%	3 694 000
phase 3 - Camargue/Chambord/Provence	2024	11 428 500	7 700 000	70%	3 718 500
phase 4 - Aquitaine/Alsace	2027	11 385 000	8 800 000	80%	2 585 000
	1190	99 732 500	27 919 600		11 862 900

* sur la base des modalités ANRU de calcul de l'assiette subventionnable

opérations	MES	nb logis	coût opération TTC (10%)	RIF**	%	SUBV ANRU	%
Auvergne Artois 1 - 50 logis - 30 PLAI et 20 PLUS - QPV	jan-21	50	8 165 000 €	100 000 €	1,22%	258 000 €	3,15%
Auvergne Artois 2 - 40 logis - 24 PLAI et 16 PLUS - QPV	feb-21	40	6 548 000 €	248 000 €	3,79%	206 400 €	3,15%
Saint Lazare - 80 logis - 48 PLAI et 32 PLUS	feb-21	80	13 096 000 €	496 000 €	3,79%	566 400 €	4,32%
Albret Alaise Anjou 1 - 80 logis - 48 PLAI et 32 PLUS - QPV	feb-23	80	13 096 000 €	496 000 €	3,79%	412 800 €	3,15%
OAP Roosevelt 1 - 40 logis - 24 PLAI et 16 PLUS	feb-23	40	6 548 000 €	248 000 €	3,79%	283 200 €	4,32%
Saint Lazare 2 - 80 logis - 48 PLAI et 32 PLUS	feb-24	80	13 096 000 €	496 000 €	3,79%	566 400 €	4,32%
OAP Roosevelt 2 - 40 logis - 24 PLAI et 16 PLUS	feb-24	40	6 548 000 €	248 000 €	3,79%	283 200 €	4,32%
Albret Alaise Anjou 2 - 40 logis - 24 PLAI et 16 PLUS - QPV	feb-24	40	6 548 000 €	248 000 €	3,79%	206 400 €	3,15%
OAP Roosevelt 3 - 35 logis - 33 PLAI et 22 PLUS	feb-25	35	5 729 500 €	217 000 €	3,79%	247 800 €	4,32%
Camargue Chambord - 86 logis - 52 PLAI et 34 PLUS - QPV	feb-26	86	14 079 200 €	534 000 €	3,79%	447 200 €	3,18%
Mont Thabor Allende - 40 logis - 24 PLAI et 16 PLUS	feb-26	40	6 548 000 €	248 000 €	3,79%	283 200 €	4,32%
Paul Barannes - 80 logis - 48 PLAI et 32 PLUS	feb-26	80	13 096 000 €	496 000 €	3,79%	566 400 €	4,32%
OAP Roosevelt 4 - 40 logis - 33 PLAI et 22 PLUS	feb-26	40	6 548 000 €	248 000 €	3,79%	283 200 €	4,32%
		731	119 664 700 €	4 323 000 €	3,61%	4 610 900 €	3,85%

** : modification des règles de financement de la RIF non prises en compte

APL

ETAT DÉTAILLÉ DES EMPRUNTS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat constaté - montants en Euros

N° FICHE	DÉSIGNATION LIBELLÉ	MONTANT INITIAL	MONTANT NET DE LA DETTE
	TOTAL 1 : Prêteur = 0001 - C.D.C.	264 640 297,47	110 194 171,75
	TOTAL 1 : Prêteur = 0004 - C.I.L. 77	35 178 795,94	9 729 661,08
	TOTAL 1 : Prêteur = 0006 - BANQUE FRANCAISE CREDIT CC	123 483,70	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0008 - AGF LE PHENIX VIE	609 796,06	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0010 - U.N.I.P.E.C.	186 878,10	67 583,93
	TOTAL 1 : Prêteur = 0011 - LOGEO (cilvalma-résidéo)	844 762,23	167 417,43
	TOTAL 1 : Prêteur = 0012 - MINISTERE CONSTRUCTION	58 217,73	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0021 - CAISSE EPARGNE IDF PARIS	2 641 623,97	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0022 - CILOVA (CIL OISE et AISNE)	355 206,20	38 582,97
	TOTAL 1 : Prêteur = 0023 - GIL (Group.inter.logt cadres)	457 347,05	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0024 - GIC (group.interpr.constructi)	377 616,21	22 867,35
	TOTAL 1 : Prêteur = 0025 - OCIL 93	152 449,02	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0026 - CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 340 840,48	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0027 - CIL 35	16 769,39	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0029 - GIPEC (Group.inter.part.eff.cn)	357 492,94	15 644,69
	TOTAL 1 : Prêteur = 0031 - A.I.A.C- ALIANCE	365 877,64	147 030,98
	TOTAL 1 : Prêteur = 0032 - SALF	106 714,31	42 884,06
	TOTAL 1 : Prêteur = 0033 - APEC 1%	30 489,80	12 195,92
	TOTAL 1 : Prêteur = 0034 - CILGERE INTERENTREPRISES/GI.	53 357,16	15 811,78
	TOTAL 1 : Prêteur = 0035 - AIPAL - CILMI 1%	32 014,29	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0036 - CILAL ARCADE ENTREPRISE	12 195,92	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0037 - VILOGIA	9 146,94	0,00
	TOTAL 1 : Prêteur = 0039 - UNION POUR LE LOGEMENT	89 944,92	13 720,41
	TOTAL 1 : Prêteur = 0040 - C.L.F. (CREDIT LOCAL DE FRAN	125 438 684,67	39 083 288,43
	TOTAL GENERAL	437 480 002,14	159 550 860,78

sélection : toutes les fiches

A/S
ES